

La SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

La **LETTRE**
de la **SÉCURITÉ**
INTÉRIEURE

Octobre 2024



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	3
LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	4
L'ACTUALITÉ DU CRSI	5
DANS LES MÉDIAS	9
SÉCURITÉ INTÉRIEURE : RECENSION	13
Le bilan inquiétant de la politique d'immigration	13
Chiffres clés de l'immigration (2023)	16
OQTF - chiffres officiels	17
Durée de rétention en cra - ce que dit la loi	18
Nouveau record du nombre de détenus en france	20
Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2023	24
Succès pour les jop malgré des tentatives de déstabilisations	27
Litanie des faits divers depuis le 1er septembre	30
Grenoble, le "chicago français"	34
887 actes antisémites au 1er semestre 2024	34
Des églises qui brûlent	35
POINT SONDAGES	37
DOSSIER : LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE	40
Quelques données pour commencer	41
Rôle de l'union européenne en matière d'énergie	44
Indépendance, sécurité ou souveraineté énergétique : trois concepts différents qui peuvent se rejoindre	47
Le nucléaire c'est l'europe, le nucléaire c'est la paix !	51
L'audition d'henri proglio à l'assemblée nationale	56
Les enjeux stratégiques du nucléaire	57
L'énergie et les armées	61
Crise écologique et souveraineté énergétique dans les bâtiments publics : des combats qui convergent	64
Le défi énergétique du numérique	67
Quelques leviers en matière d'énergie	71
RENCONTRE AVEC CLAIRE GERONIMI	74
UN PRÉFET AU COEUR DES GRANDS ÉVÉNEMENTS	75
LES RAPPORTS À NE PAS RATER	77
FOCUS LITTÉRAIRE	78
DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CRSI	81



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



THIBAUT DE MONTBRIAL

Chers amis,

La formidable séquence des Jeux olympiques et paralympiques s'est terminée sans problème de sécurité majeur.

J'adresse mes félicitations appuyées à toutes les forces de sécurité intérieure, aux armées, à la sécurité civile et à la sécurité privée, qui ensemble ont concouru au succès de cet évènement qui a permis à notre pays de rayonner pendant quelques semaines.

Il faut également saluer le travail formidable réalisé par le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin et le Préfet Laurent Nunez, ainsi que leurs équipes.

Mais la fête est finie. Le martyr de Philippine nous a frappé, synthèse des impuissances françaises migratoires et judiciaires; les narcos pénètrent notre société et l'islamisme y galope en marge de la crise du Moyen-Orient. La fragilité de notre État surendetté est chaque jour plus exposée.

Il faut souhaiter ardemment que le gouvernement de Michel Barnier parvienne à limiter les conséquences d'une glissade dont les conséquences pourraient être catastrophiques. La lucidité du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau pourrait y contribuer, à la double condition que l'action du garde des Sceaux Didier Migaud soit convergente, et que les budgets régaliens (défense inclus) soient sanctuarisés.

Rétablir l'autorité est le préalable à toute politique de redressement, car comment réussir sans commencer par la base de la pyramide, à savoir le retour de la sécurité et de l'ordre ?

De son côté, le CRSI poursuit son développement et élargit ses travaux aux questions de souveraineté. Dans cet esprit, vous trouverez dans les pages suivantes, un dossier passionnant sur la souveraineté énergétique.

N'hésitez pas à distribuer cette LSI autour de vous !

Bonne lecture !
Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI



LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



GUILLAUME LEFÈVRE

Chers lecteurs, chers adhérents, chers amis,

Plus que jamais, les questions de sécurité sont devenues centrales dans nos environnements, tant personnels que professionnels. Les menaces sont multiples : agressions physiques, actes de malveillance, terrorisme, insécurité liée aux déplacements ou aux événements. Notre bien-être et notre liberté d'agir sont directement affectés.

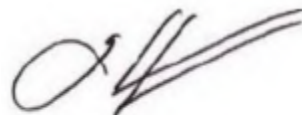
Comme l'a souvent souligné notre président, Thibault de Montbrial, la sécurité est un fondement indispensable à notre société. Elle n'est ni de droite ni de gauche, mais un prérequis pour toute vie sociale, culturelle ou professionnelle.

Or, la perception d'insécurité ne se limite pas à un simple ressenti. Les statistiques confirment une dégradation continue de la situation. Les questions liées à l'immigration, aux frontières, à la défense nationale, à la cybercriminalité, à la sécurité économique et alimentaire nous conduisent inévitablement à celle de la souveraineté.

Il ne faut pas confondre souveraineté, autonomie et autosuffisance. La souveraineté implique une capacité à maîtriser ses dépendances et à mettre en œuvre des politiques adaptées. À l'heure de la mondialisation, l'autonomie totale est illusoire. Cependant, nous devons nous interroger sur notre capacité à garantir notre sécurité énergétique, à renforcer notre souveraineté juridique face aux menaces nouvelles et à protéger nos intérêts économiques.

Le débat est lancé, et nous sommes heureux dans cette nouvelle Lettre de la Sécurité Intérieure, si ce n'est d'y apporter des réponses, d'orienter nos réflexions et fournir quelques pistes d'échanges sur cette souveraineté nationale, qui, il nous semblent s'apparente dorénavant à une priorité.

Bonne lecture !



Guillaume LEFÈVRE
Secrétaire général du CRSI



L'ACTUALITÉ DU CRSI

RENTRÉE DU CRSI



Mercredi 18 septembre, le CRSI organisait sa conférence de rentrée en présence de ses adhérents et sympathisants. 160 personnes ont assisté au lancement de cette nouvelle année académique.

Thibault de Montbrial a annoncé une nouvelle étape dans la vie du CRSI : le centre poursuit son développement en élargissant ses travaux à tous les sujets de souveraineté.

“ *Un monde toujours plus incertain rend nécessaire de réfléchir, conseiller et agir sur l'énergie, l'industrie, les technologies, les télécommunications, l'agroalimentaire et la santé. Nous allons donc étendre notre champ à ces questions.*

Discours en intégralité



LE CRSI INVITÉ AU SALON DES MAIRES DE LA LOZÈRE



Judi 19 septembre, Gilles Sacaze, président du groupe Gallice et membre du Comité stratégique du CRSI, représentait le centre au 4^e Salon des Maires et des Collectivités locales de la Lozère pour aborder la thématique “La gestion des risques”, alors que le Maire est le premier responsable de la protection des citoyens.

400 personnes et près de 60 exposants (publics et privés) ont pu y participer pour échanger sur les pratiques et le rôle des responsables locaux dans un contexte sécuritaire difficile.

9^{ÈMES} RENCONTRES GÉOPOLITIQUES DE TROUVILLE-SUR-MER

Du 19 au 22 septembre, Frédéric Encel, géopolitologue et membre du Comité stratégique du CRSI organisait les 9^{èmes} Rencontres Géopolitiques de Trouville-sur-Mer sur le thème “*Les femmes et le pouvoir*”. Thibault de Montbrial et Boualem Sansal y ont participé.

“*Ces rencontres sont un espace de débats et d'échanges citoyens. Leur ambition première : permettre à chacun une meilleure compréhension de notre monde actuel et des enjeux internationaux qui le façonnent.*”

9^{ÈMES} RENCONTRES GÉOPOLITIQUES DE TROUVILLE-SUR-MER

19-22 SEPTEMBRE

LES FEMMES ET LE POUVOIR

SALON DES GOUVERNEURS CASINO BARRIÈRE



FRÉDÉRIC ENCEL
GÉOPOLITOLOGUE

JACQUELINE GALLICOT MADAR
ARTISTE PEINTRE

AUDREY AZOULAY
FEMME POLITIQUE

DELPHINE HORVILLEUR
ÉCRIVAINNE

RACHEL KHAN
ACTRICE, ÉCRIVAINNE

ANNE-CLÉMENTINE LARROQUE
HISTORIENNE

SYLVIE DE GAETANO
MAIRE DE TROUVILLE-SUR-MER



CONFÉRENCE À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS



Lundi 23 septembre, Thibault de Montbrial donnait une conférence à l'Université Catholique d'Angers pour les étudiants de licence de science politique.

Près de 300 d'entre eux y assistaient pour un échange sur les sujets de l'autorité, sécurité, justice, légitime défense, violence légitime et illégitime, immigration et islamisme.

La plupart de ces étudiants se destinent aux métiers de la sécurité-défense, de la vie politique et associative ou encore du journalisme.

LE SÉNATEUR BRUNO ROJOUAN INVITE THIBAUT DE MONTBRIAL AUX "CARREFOURS DE BRANSAT"

Jedi 4 octobre, sur invitation du sénateur Bruno Rojouan, Thibault de Montbrial a donné une conférence dans l'Allier sur la thématique du "*Grand défi de la sécurité intérieure*" et a abordé les questions de sécurité, justice et immigration.

Un échange sur les **attentes des Français éloignés des métropoles** a ensuite eu lieu avec le public. Près de 270 personnes ont chaleureusement accueilli le président du CRSI.

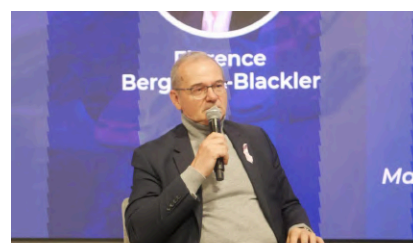


TABLE RONDE AVEC FLORENCE BERGEAUD-BLACKLER ET RICHARD LIZUREY

Mardi 8 octobre, le CRSI organisait une table ronde avec Florence Bergeaud-Blackler, Richard Lizurey et Thibault de Montbrial sur le thème : *“7 octobre 2023 : quelles conséquences en France ?”*.

Une centaine de personnes ont pu débattre avec les intervenants.

Plus d'informations



Conférence devant les membres de la CPME de l'Allier

Mercredi 16 octobre, invité par Jean-Christophe Mallet, président de la CPME de l'Allier, Thibault de Montbrial donnait une conférence devant les membres de l'organisation patronale à Vichy, l'occasion d'échanger sur les problématiques quotidiennes rencontrées dans les TPE-PME et startups et chez les artisans et commerçants.



DANS LES MÉDIAS

Réaction de Florence Bergeaud-Blackler dans Le Figaro (06/09/2024) au sujet de la menace de fermeture de la mosquée des bleuets (Marseille), en raison de propos particulièrement controversés de l'imam Smaïn Bendjilali, alors que son fils a été impliqué dans plusieurs faits divers (tentative de meurtre contre lui, violences familiales). L'occasion de remettre ce sujet dans un contexte plus global.

“ Mais on devrait à présent s'attaquer aux racines de ce mal, donc nommer et mieux connaître le problème. Un programme très structuré et systématique de déstabilisation de nos sociétés européennes que j'appelle frérisme est à l'œuvre depuis quarante ans. La gauche considère cette hypothèse comme complotiste, la droite le prend au sérieux, mais s'abstient de tout engagement pour des raisons électoralistes et pour ne pas être assimilée à l'extrême droite, laquelle a fait de ce combat une caricature.



Article complet

ESPRITS LIBRES



À l'occasion de la sortie de son nouvel essai, Le français, parlons-en ! (Cerf), **Boualem Sansal** donnait une interview dans Le Figaro Magazine (19/09/2024). **[Article complet]**

“ C'est un pays à la ramasse qui vit sur des gloires passées. Désolé de le dire comme ça, mais la thérapie du choc l'exige. Depuis les années 1970, la France des grands jours vit sur le capital comme on dit, sur le patrimoine extraordinaire que les Français d'hier et d'avant-hier ont constitué et lui ont légué avec l'idée qu'elle le préserverait et le renforcerait en application d'une profession de foi ancienne et volontariste sur laquelle sa civilisation s'est fondée, mais qu'elle a oubliée : croissez, multipliez-vous et remplissez la terre.



Béatrice Brugère était face à Apolline de Malherbe sur RMC (25/09/2024) pour revenir sur l'affaire Philippine et répondre à la question : "La justice française est-elle trop laxiste ?"

“
La justice est soumise à une injonction contradictoire : on nous demande à la fois de condamner les personnes qui commettent des crimes et des délits et à la fois de ne pas les mettre en détention car on manque de place dans les prisons.
”

[Écouter le podcast](#)



Frédéric Encel était invité de l'émission C à vous sur France TV (26/09/2024) pour réagir à la demande de la France et des États-Unis de cessez-le-feu au Liban.

“
Depuis le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre 2024 la crédibilité dissuasive, qui pour moi est la matière géopolitique précieuse, a été écornée. Et Israël considère, à tort ou à raison, qu'il ne peut pas se maintenir dans cette situation où il ne serait plus crédible et dissuasif.
”

[Voir le replay](#)



Entretien de **Patrick Stefanini** pour Le Figaro (25/09/2024). [\[Article complet\]](#)

« Ces défaillances qui ont conduit à l'affaire Philippine »



PATRICK STEFANINI

Peine non exécutée, laissez-passer consulaire, droit européen... Le meurtre de Philippine, 19 ans, dans le bois de Boulogne condense nombre de dysfonctionnements de notre système, pointe l'ancien secrétaire général du ministère de l'Immigration*.

PROFOS RECUEILLIS PAR
Ronan Planchon

LE FIGARO. - L'homme suspecté du meurtre de Philippine est un Marocain de 22 ans sous le coup d'une OQTF. Pis, il avait déjà été condamné pour viol, à l'âge de 17 ans, alors qu'il venait d'arriver en France. Quelles questions soulèvent ce drame ?
PATRICK STEFANINI. - Ce drame peut légitimement nous interroger sur les conditions de délivrance des visas de court séjour puisqu'il est entré régulièrement en France. Cet homme a été condamné donc pour ce premier viol à 7 ans de prison après son interpellation le 5 septembre 2019. Mais il en est sorti le 20 juin 2024, c'est-à-dire moins de cinq ans après son incarcération. Pourquoi les peines de prison ne sont-elles pas complètement exécutées en France, notamment quand il s'agit de crimes ? C'est une question à laquelle la classe politique ne pourra se dérober.
À sa sortie de prison, en juin 2024, le suspect a été placé en centre de rétention avec une obligation de quitter le territoire. Pour des raisons qui ne sont pas encore connues, il a quitté le centre de rétention administrative le 4 septembre, alors que le Maroc n'avait toujours pas délivré le laissez-passer consulaire. Deux réflexions s'imposent. La première, c'est que la procédure actuelle est très, très complexe. Il faut savoir qu'une personne entre en rétention pour une période de quatre jours. À l'issue de ces quatre jours, un juge des libertés et de la détention doit autoriser la prolongation de la rétention pour une durée de 26 jours - soit 30 jours au total. Ensuite, il est possible d'obtenir, dans des conditions restrictives, une prolongation de la rétention pour 30 jours supplémentaires. Et enfin, il est encore possible de prolonger par deux fois la rétention de 15 jours, soit une durée maximale de rétention de 90 jours fractionnée en plusieurs périodes avec, à chaque fois, l'intervention du juge des libertés et de la détention. Ne serait-il pas préférable de supprimer toutes ces étapes intermédiaires, qui mobilisent la magistrature, les services des préfectures, les services de police et de gendarmerie, et de faire entrer directement en rétention les étrangers qui font l'objet d'une mesure d'éloignement pour une durée

maximale de 90 jours ? Ce ne serait pas attentatoire aux droits de l'homme puisque, encore une fois, la durée maximale de rétention est déjà fixée à 90 jours. Mais cela implique de modifier la loi et que le Conseil constitutionnel ne la censure pas.
L'article 66 de notre Constitution confie au juge judiciaire la protection de la liberté individuelle. C'est la raison pour laquelle on fait intervenir un juge des libertés de la détention pour prolonger la rétention. Mais les étrangers dont on parle dans nombre d'affaires, comme celle du meurtre de Philippine, font l'objet d'une OQTF. Ce sont des étrangers qui ont troublé l'ordre public. Pourquoi est-ce qu'on n'unifierait pas le contentieux de l'éloignement des étrangers en totalité au juge administratif ? Car ces mesures sont purement administratives. Cela implique toutefois une révision constitutionnelle.

Les laissez-passer consulaires sont-ils facilement obtenus quand il s'agit de délinquants sous OQTF ?
Non. On sait que le taux d'exécution des OQTF est inférieur à 10 % dans notre pays. La loi Darmanin, amendée par le Sénat, a permis de lever un certain nombre de protections contre les mesures d'éloignement. Gérard Darmanin a publié il y a trois semaines une note dans laquelle il fait le bilan des six premiers mois d'application de sa loi et on constate que le nombre de mesures d'éloignement a augmenté ; le nombre d'étrangers protégés, contre ces mesures d'éloignement a été restreint et le taux d'exécution s'est amélioré. Il est désormais proche de 15 %. C'est un progrès, bien que cela reste insuffisant pour éviter les drames de ces derniers jours. D'où la nécessité d'aller plus loin dans la réflexion, en mettant fin au fractionnement de la rétention.

Peut-on imaginer que la France conditionne les visas à la délivrance des laissez-passer consulaires ?
Joe Biden a mis en œuvre une politique extrêmement ferme depuis un an. Il a autorisé la venue de contingents de ressortissants étrangers, ce qui permet aux migrants de Cuba, de Haïti, du Nicaragua et du Venezuela de venir aux États-Unis, mais en contrepartie, il a demandé au Mexique, puisque les étrangers qui tentent d'atteindre les États-Unis de manière irrégulière passent pour l'essentiel par la

frontière avec le Mexique, de reprendre un nombre équivalent de clandestins.

Depuis sa nomination, le nouveau ministre de l'Intérieur affiche son ambition « d'augmenter considérablement le taux d'exécution d'OQTF ».
Quelle est notre marge de manœuvre ?
Sommes-nous bridés par le droit européen ?
Bruno Retailleau a plaidé pour réviser la directive européenne dite « directive retour », transposée en droit français. Selon lui, les changements politiques en cours en Europe pourraient faciliter cette révision. C'est indispensable. La « directive retour » prévoit qu'un étranger interpellé en situation irrégulière en France peut faire l'objet d'une OQTF, mais qu'il doit être ensuite invité à quitter le territoire français dans un délai d'un mois, c'est-à-dire que l'administration ne peut pas mettre à exécution d'office cette OQTF. La « directive retour » a posé comme principe le délai laissé à l'étranger pour quitter de lui-même le territoire sur lequel il se trouve en situation irrégulière. Cette directive est un monument de candeur et de naïveté. De surcroît, la Cour de justice de l'Union européenne a étendu l'application de cette directive aux étrangers qui sont interpellés alors qu'ils franchissent une frontière commune, même lorsque les contrôles ont été rétablis à cette frontière commune.
La France a rétabli ces contrôles aux frontières intérieures avec l'Italie, avec l'Espagne ou l'Italie par exemple, depuis 2015. L'Allemagne vient de faire de même. Cela ne sert pas à grand-chose puisque, en application de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, les étrangers qui seront interpellés à la frontière ne peuvent pas être refoulés d'office. Ils pourront faire l'objet d'un reçu d'entrée, mais on leur laissera un délai pour quitter le territoire sur lequel ils ont pénétré régulièrement. Le système actuel selon lequel l'étranger dispose d'un délai pour quitter le territoire équivaut à organiser le passage dans la clandestinité. ■
*Ancien secrétaire général du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire de 2008 à 2009, Patrick Stefanini a notamment publié « Immigration. Ces réalités qu'on nous cache » (Robert Laffont, 2020).

Thibault de Montbrial était l'invité de Pascal Praud dans L'Heure des pros sur Cnews (27/09/2024) pour aborder les questions soulevées par l'affaire Philippine.

« *Tout ce qui arrive est une nouvelle illustration de l'évidence qu'il y a un lien entre l'insécurité, la délinquance et l'immigration. [...]*
Cela renforce d'autant plus sur l'urgence de stopper drastiquement l'immigration. La politique migratoire est une politique de souveraineté qui ne doit pas se gérer à l'émotion.
[...] Ce qui prime, c'est l'intérêt de la sécurité du pays.



PRESIDENT DU CENTRE DE REFLEXION DE LA SECURITE INTERIEURE
LA JUSTICE DÉFAILLANTE ?

[Voir le replay](#)



Entretien de **Thibault de Montbrial** pour Valeurs Actuelles (03/10/2024). **[Article complet]**



“Exécuter les OQTF relève avant tout du courage politique”

Avocat et président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI). Thibault de Montbrial analyse la crise du système judiciaire et livre ses solutions pour en sortir.

Propos recueillis par Tugdual Denis et Amaury Brelet

depuis des années “un choc d'autorité” pour lutter efficacement contre l'insécurité.

Pensez-vous que le meurtre tragique de Philippe et l'onde de choc qu'il suscite dans l'opinion puissent faire bouger enfin les lignes?

J'éprouve une profonde émotion et une grande colère face à cette horreur insupportable. Nous vivons le film *Un jour sans fin*, où la même scène recommence à l'infini. Chaque fois, nous sommes émus de voir de jeunes Français ou Françaises massacrés par des étrangers en situation irrégulière qui n'ont rien à faire sur notre sol. Chaque fois, une grande vague de solidarité déferle. Et chaque fois, rien ne change. Je crains donc que cet élan et cette émotion ne suffisent à forcer nos responsables politiques à prendre demain les mesures qu'ils s'imposent.

Avez-vous identifié des dysfonctionnements dans le traitement judiciaire de cette affaire?

Le meurtre de Philippe révèle l'impuissance du système. En premier lieu un manque d'anticipation du ministère de la Justice, qui devrait tenir en amont la liste de tous les sortants de prison, expulsables dans les mois qui viennent, pour permettre à l'administration de prendre contact avec les États d'origine et leur demander les laissez-passer consulaires. On ne peut plus se laisser surprendre. La procédure est longue et compliquée? Raison de plus pour anticiper. Si on ne connaît jamais précisément la date de sortie du détenu, on la connaît au moins à quelques mois près.

Ensuite se pose la question des centres de rétention administrative (CRA). La France a transposé au minimum (quatre-vingt-dix jours) une directive européenne qui permet des rétentions jusqu'à trois cents jours. L'Allemagne a par exemple choisi cent quatre-vingt jours. Comme dans tous les textes européens liés à la sécurité, la France a toujours effectué des transpositions au minimum, donc dans l'intérêt objectif des clandestins ou des délinquants. C'est vrai dans tous les

“LE MEURTRE DE PHILIPPE RÉVÈLE L'IMPUISSANCE DU SYSTÈME. EN PREMIER LIEU UN MANQUE D'ANTICIPATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.”

explode depuis une quinzaine d'années. Si vous traversez le désert en disposant d'une seule bouteille d'eau pleine, vous ne vous dites pas: “J'ai assez d'eau parce que ma bouteille est pleine.” Mais plutôt: “Il me manque des bouteilles d'eau.”

Et sur le nombre élevé de condamnations et de peines prononcées? Le nombre de peines prononcées est important, mais ce n'est pas pour autant que tous les actes de violence sont réprimés à la hauteur de ce qu'ils devraient. Toutes les semaines, des violences contre les personnes, les policiers ou les gendarmes font l'objet d'une répression très relative par les tribunaux. Il y a pourtant des choses simples à changer, même si pas forcément faciles politiquement. Il n'y a pas de mandat de dépôt pour les peines inférieures à un an de prison ferme, ce qui est aberrant. Pourquoi ne pas sanctionner de courtes peines de prison ferme des individus, notamment primo-délinquants, qui commettent des faits assez graves pour que la société marque le coup?

Mais comment faire avec le manque chronique de places de prison? Il faut penser la prison différemment. Nous raisonnons depuis quarante ans en termes de construction de prisons à périmètre de coût constant pour des établissements de haute sécurité technique et humaine. Certains condamnés méritent la prison par la gravité de l'atteinte sociale commise, sans pour autant avoir un profil violent ou risquer l'évasion. Je pense aux pédophiles, à ceux qui ont tué en étant drogués au volant ou détournés des millions d'euros. Ils n'ont pas besoin d'être détenus dans des prisons de haute sécurité.

Que répondez-vous à ceux qui, à gauche, rappellent que la France n'a jamais autant compté de détenus et donc que la justice n'a jamais été aussi sévère?

La question n'est pas de savoir si les prisons sont pleines, mais si le nombre de places est suffisant pour y mettre tous ceux qui mériteraient de l'être au regard de la délinquance grave qui

exemple, de sécurité mixte. Les places de prison les plus sécurisées seraient réservées aux profils les plus dangereux. Cette stratégie permettrait de limiter les coûts et d'augmenter le nombre de détenus. Il faut donc totalement changer le rapport de la justice à la prison et l'adapter à la réalité. Nous devons accorder la répression et sa mise en œuvre à l'évolution de la population et de la délinquance. C'est du bon sens.

Le fond du problème n'est-il pas davantage lié à l'adoption de lois laxistes de gestion et de régulation de la surpopulation carcérale? Celles qui encouragent les magistrats à libérer et aménager les peines pour vider les prisons...

Excellente question! Le choc d'autorité que j'ai théorisé et que j'appelle de mes vœux depuis plusieurs années consiste précisément à permettre aux magistrats qui le souhaitent, et il y en a, d'appliquer des sanctions à la hauteur de la gravité des faits commis. Face au manque de places de prison, des lois ont été votées pour permettre de prononcer des peines alternatives à la prison, souvent inadéquates; le juge est contraint de motiver lorsqu'il emprisonne pourquoi les alternatives sont impossibles. On n'en sort plus.

C'est une question de courage politique. En privé, tous les élus raisonnables, à l'exception de ceux de la gauche radicale, sont d'accord sur la nécessité de prendre des mesures plus efficaces; mais en public, beaucoup refusent de les défendre pour des raisons d'affichage idéologique, d'image dans l'opinion et dans certains médias, notamment de gauche. La classe politique doit cesser d'être ténéiste par le risque de se faire traiter de “facho” dès qu'elle envisage une mesure nécessaire qui a le soutien des Français mais déplaît à *Libération* et au *Monde*.

Une des réformes prioritaires de la justice devrait donc relever d'une loi de finances?



C'est la question clé. La violence se développe dans un contexte budgétaire qui n'a jamais été aussi dégradé et qui limite donc, en pratique, la mise en œuvre d'une politique volontariste et efficace. Où l'on se rend compte de l'impact catastrophique d'avoir laissé filer la dette et notre politique budgétaire depuis plusieurs décennies... Nous allons devoir faire des choix drastiques et assumés dans les mesures d'économie majeures à prendre et il ne faudra pas se tromper.

À mon sens, nous ne devons surtout pas toucher au régime, qui est à la base de tout. Si le gouvernement n'assume pas d'abord la sécurité de nos concitoyens, la violence, le narcotrafic et l'islamisme continueront à se répandre; dès lors, toutes les autres politiques, économique, industrielle, culturelle, n'auront guère de sens dans le chaos ambiant. La sécurité n'est ni de droite ni de gauche, elle est préalable à la possibilité d'une société apaisée.

Emmanuel Macron avait promis un taux d'exécution des OQTF de 100% dans “Valeurs actuelles” en 2019. Il est toujours inférieur à 10%. Thibault de Montbrial présente d'urgence “un rapport de force assumé” avec les pays d'origine.

Seulement 6,8% des obligations de quitter le territoire Français (OQTF) ont été exécutées en 2022. Comment y remédier?

Il faut souligner que le meurtre de Philippe renvoie à de multiples éléments statistiques qui établissent un lien manifeste entre immigration et insécurité. Exécuter les OQTF relève avant tout du courage politique. Pour optimiser leur efficacité, le gouvernement doit indiquer aux pays d'origine qu'à défaut de

délivrer les laissez-passer consulaires nécessaires à la reprise de leurs clandestins, ils devront faire face à une triple rétorsion, à savoir: la limitation drastique de tous les types de visas, y compris pour l'entourage des dirigeants; la limitation des sommes autorisées par virement Western Union depuis la France; la limitation drastique de l'aide d'État accordée par la France.

Seul un rapport de force assumé permettra de repartir sur des bases diplomatiques saines. L'immigration est un sujet de souveraineté qui ne doit être traité par l'émotion ou l'idéologie, mais exclusivement à l'aune de l'intérêt de la protection des Français. Il n'y a pas de cadeau à faire à quiconque.

Pensez-vous que cette politique soit possible avec le nouveau garde des Sceaux, Didier Migaud?

Il est trop tôt pour juger l'action d'un ministre tout juste nommé. Mais il faut rappeler qu'Intérieur et Justice forment un attelage indissociable pour garantir la sécurité des Français. Or, depuis des années perdure cette dichotomie entre un ministre de l'Intérieur plutôt ferme et un ministre de la Justice qui nous condamne à l'impuissance.

Et là, rebelle apparente avec, d'un côté, un homme de droite assumé, Bruno Retailleau, favorable au retour de l'autorité et de la fermeté et, de l'autre, un homme de gauche, Didier Migaud, qui a salué ses prédécesseurs Christiane Taubira et Nicole Belloubet, ministres de la Justice parmi les plus catastrophiques de la V^e République. Cela ne pouvait pas plus mal partir en termes d'affichage et les coteries des premiers jours laissent craindre le pire, même si j'espère bien sûr l'inverse dans l'intérêt du pays.

Pensez-vous que Michel Barnier soit pris en étau et victime d'une offensive à gauche?

J'ignore les conditions dans lesquelles les arbitrages de l'équilibre gouvernemental ont été effectués, mais la nomination d'un garde des Sceaux

“L'IMMIGRATION EST UN SUJET DE SOUVERAINÉTÉ QUI NE DOIT ÊTRE TRAITÉ PAR L'ÉMOTION OU L'IDÉOLOGIE, MAIS EXCLUSIVEMENT À L'AUNE DE L'INTÉRÊT DE LA PROTECTION DES FRANÇAIS.”

socialiste revendiqué conformément a priori à l'objectif affiché d'efficacité en matière de sécurité.

Que doit dire le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale pour vous satisfaire?

Il doit rappeler que le rétablissement de la sécurité est, avec la question budgétaire, le préalable absolu à tout le reste de sa politique gouvernementale. Il devra donc sanctuariser les budgets des ministères régaliens. Pour ce qui est des économies massives nécessaires, il y a notamment des pistes dans le secteur associatif d'aide à l'immigration clandestine et dans la chasse à la fraude sociale massive, clairement identifiée par un rapport sénatorial.

Peut-on changer la loi sans toucher à l'état de droit?

Il est absurde de considérer que les valeurs d'une démocratie la condamnent à ne pouvoir se défendre. Néanmoins, l'enjeu aujourd'hui n'est pas tant de changer le système entier, même si certaines modifications constitutionnelles seront nécessaires à terme, mais de prendre des mesures réglementaires et voter des lois de bon sens qui permettront une politique de petits pas, dans la bonne direction, en matière judiciaire et migratoire. La situation politique actuelle empêche l'adoption de réformes plus profondes. Espérons que ce sera plus le cas en 2027, car il y a urgence. ●



SÉCURITÉ INTÉRIEURE : RECENSION

LE BILAN INQUIÉTANT DE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Par Nicolas Pouvreau-Monti, Directeur de l'Observatoire de l'immigration et de la démographie

Un débat public focalisé

En matière d'immigration, le débat public apparaît très fréquemment focalisé sur les enjeux les plus « **quantitatifs** » – à savoir le nombre d'entrées et de personnes immigrées ou étrangères présentes sur le territoire national (qui sont évidemment des sujets de questionnement légitime) – et beaucoup plus rarement sur les aspects « **qualitatifs** » de la question, qui conduisent à analyser les trajectoires économiques et sociales des personnes immigrées et de leurs descendants.

Or, alors même que l'immigration est fréquemment présentée comme une opportunité face à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et une solution face au vieillissement démographique, les données publiques en la matière dessinent les contours d'une réalité bien plus « nuancée » qu'on ne le souhaiterait parfois. En réalité, l'immigration accueillie en France comporte une dimension trop peu évoquée, si ce n'est taboue : la forte prévalence des profils de « consommateurs fiscaux nets », c'est-à-dire sur-bénéficiaires et sous-contributeurs des dispositifs de solidarité collective.

Ainsi, l'analyse des données détaillées mises en ligne dans le cadre d'un rapport de l'OCDE publié l'an dernier sur « les indicateurs de l'intégration des immigrés »¹ démontre que le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger est l'un des plus faibles en France parmi l'ensemble des pays de l'UE, puisque seules

61% d'entre elles occupaient un emploi dans leurs classes d'âge de 15 à 64 ans en 2021, soit 7 points de moins que les natifs du territoire. De même, selon une approche fondée sur la nationalité et non plus sur le lieu de naissance: seule la moitié (51,7%) des étrangers extra européens en âge de travailler occupaient un emploi en France en 2020, soit un taux inférieur de 14 points à celui des citoyens français – mais aussi 15 points de moins que ceux au Royaume-Uni, 9 points de moins qu'au Danemark, 6 points de moins qu'en Allemagne.

Selon un autre point de vue, qui porterait cette fois sur le taux d'activité, les « actifs » - c'est-à-dire ceux qui occupent ou recherchent un emploi – ne représentaient que 64 % des étrangers extra-européens en âge de travailler, ce qui en fait le 3ème taux le plus bas de toute l'UE, après la Belgique et les Pays-Bas. Par ailleurs, le taux de chômage des étrangers extra-européens en France était, quant à lui, de 19,5%, soit plus du double de celui des Français (8 %).

Corrélativement, **47,6% des ressortissants extra-européens en France vivaient sous le seuil de pauvreté en 2020** (calculé par rapport au salaire médian de chaque pays), ce qui en fait le taux le plus élevé d'Europe, à égalité avec l'Espagne, mais aussi une part quatre fois supérieure à celle des citoyens français (11,5%, soit un écart record dans l'UE de 36 points).

Plus inquiétant, certains aspects de ces difficultés semblent se maintenir à la « deuxième génération », **puisque 24% des**

¹ [Rapport OCDE](#), 2023



jeunes nés en France de parents immigrés n'étaient ni en emploi, ni en scolarité ni en formation, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé du monde occidental, derrière la seule Belgique.

En 2020 :

47,6% des ressortissants extra-européens en France vivaient sous le seuil de pauvreté.

24% des jeunes nés en France de parents immigrés n'étaient ni en emploi, ni en scolarité ni en formation

Ainsi, pour mieux comprendre ces résultats saisissants, quelques pistes d'explications peuvent être évoquées.

Tout d'abord, une première raison tient à la nature même des flux migratoires vers la France, **principalement d'origine « familiale »** : 41,2% des entrées d'immigrés permanents ont été effectuées sur ce fondement dans notre pays entre 2005 et 2020, ce qui en fait le taux le plus élevé parmi toute l'Europe de l'Ouest, et un taux trois fois supérieur à celui constaté en Allemagne. En comparaison, seules 10,5% des entrées sur la même période ont été effectuées pour le motif « travail » en France.

Par ailleurs, un deuxième facteur d'explication tient au **degré de qualification** des immigrés accueillis en France : en 2020, 33% des personnes nées à l'étranger, âgées de 15 à 64 ans, vivant en France et sorties du système éducatif n'avaient qu'un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges, soit le double des personnes nées en France (16%). A ce titre, **l'écart est encore plus élevé en matière de nationalité** : 42,6% des étrangers

extra-européens des mêmes classes d'âge n'avaient aucun diplôme ou seulement un niveau brevet à la même année, ce qui représente une proportion supérieure de 26 points à celle des Français (16,7 %).

Enfin, une dernière clé de compréhension pourrait résider dans la plus grande « **distance culturelle** » avec la société d'accueil, liée à l'origine des flux migratoires que reçoit notre pays. En effet, la France est le pays développé qui accueille l'immigration la plus africaine, et de très loin par rapport à nos voisins : 61 % des immigrés de 15 à 64 ans vivant en France en 2020 étaient originaires du continent africain, ce qui représente une part trois fois supérieure à la moyenne de l'UE. Pour le Portugal, qui figure au deuxième rang européen en la matière, cette part n'était que de 35%, soit 26 points de moins.

En 2020 :

61 % des immigrés de 15 à 64 ans vivant en France en 2020 étaient originaires du continent africain,

Trois fois supérieur à la moyenne de l'UE.

Si certains de ces résultats présentent des caractéristiques spécifiques à la France de par leur ampleur, le bilan fiscal et budgétaire de l'immigration en Europe semble, selon les études et statistiques publiques disponibles à ce sujet, converger vers les mêmes conclusions dans plusieurs pays de la zone.



Ainsi au **Royaume-Uni**, qui a reçu une **immigration nette de 2 millions de personnes entre 2021 et 2023**, un récent rapport du Centre for Policy Studies (influent think-tank proche du Parti conservateur) a-t-il recensé une série d'études qui accréditent tout le constat selon lequel les immigrés extra-européens sont en moyenne plus largement bénéficiaires que contributeurs aux comptes publics, tandis qu'elles dressent un bilan plus équilibré de l'immigration européenne. L'an dernier, un rapport pour l'université d'Amsterdam conduit par l'économiste J.H. van de Beek

arrivait au même type de conclusion dans le contexte de l'immigration reçue aux Pays-Bas.

Une approche différenciée de la politique d'immigration mériterait donc d'être mise en œuvre en fonction des origines géographiques, afin d'assigner à celle-ci un objectif identique aux autres grandes politiques publiques : minimiser les coûts et maximiser les bénéfices pour la société française. La tâche d'engager cette révolution copernicienne incombe désormais au gouvernement de Michel Barnier.



L'OID, un laboratoire d'idées indépendant

L'Observatoire de l'immigration et de la démographie est un laboratoire d'idées qui travaille à éclairer le débat public sur les questions migratoires et démographiques, avec une vision rationnelle et dépassionnée, fondée sur la rigueur scientifique et l'indépendance politique.

Nicolas Pouvreau-Monti dirige l'OID après avoir travaillé pendant six ans dans le conseil en stratégie et en organisation pour l'État, en particulier pour le ministère de l'Intérieur. Il y intervient aujourd'hui régulièrement sur des sujets de prospective.



CHIFFRES CLÉS DE L'IMMIGRATION (2023)

Le 27 juin 2024, le ministère de l'Intérieur a rendu publiques les données officielles liées à l'immigration: titres de séjour, visas, demandes d'asile, accès à la nationalité française, lutte contre l'immigration irrégulière.²

Titres valides (France, pays tiers)

Titres valides au 31 décembre	2022	2023	Evolution
Métropole	3 704 613	3 876 967	+4,7 %
DOM-COM	128 830	126 751	-1,6 %
France	3 833 443	4 003 718	+4,4 %
Britanniques	162 194	166 314	+2,5 %

Source : Ministère de l'Intérieur - DGEF - DSED / AGDREF

Visas : demandes et délivrances (France, tous pays)

	2022	2023	Evolution	
Demandes	2 337 173	2 972 988	+27,2 %	
Demandes refusées	500 251	506 611	+1,3 %	
Total délivrés	1 738 138	2 439 822	+40,4 %	
Visas délivrés	Court séjour ou transit	1 461 103	2 144 454	+46,8 %
	Long séjour	277 035	295 368	+6,6 %

Source : Ministère de l'Intérieur - DGEF - SDV, DSED

Éloignements (métropole, tous pays)

	2022	2023	Evolution
Total des éloignements	15 400	17 048	+10,7 %
Éloignements forcés	11 410	11 722	+2,7 %
Éloignements aidés	2 102	2 832	+34,7 %
Éloignements spontanés*	1 888	2 494	+32,1 %

Source : Ministère de l'Intérieur - DCPAF

* Mise en œuvre spontanée de la mesure d'éloignement par la personne concernée

Demande d'asile (France, tous ages, tous pays, y compris Dublin)

	2022	2023	Evolution
Premières demandes formulées en GUDA	136 724	145 160	+6,2 %

Cinq premiers pays d'origine en 2023

Premières demandes	Position 2022	2023	Evolution
Afghanistan	1	16 550	-26,5 %
Guinée	6	10 512	+70,2 %
Turquie	3	9 806	-1,5 %
Bangladesh	2	9 563	-9,3 %
Côte d'Ivoire	7	9 562	+63,1 %

Source : Ministère de l'Intérieur, SI-Asile

Décisions (France, tous pays)

	2022	2023	Evolution
Décisions Ofpra	134 513	136 811	+1,7 %
Attribution de l'asile (ofpra, cnda)	56 276	60 892	+8,2 %

Source : Ofpra, CNDA

Acquisition de nationalité (France, tous pays)

	2022	2023	Evolution
Total (par décret et par déclaration - mariage, ascendant et fratrie -)	114 483	97 288	-15,0 %
- dont par décret	60 556	40 064	-33,8 %
- dont déclaration	51 411	55 105	+7,2 %

Sources : Ministère de l'intérieur - DGEF - SDANF, DSED ; Ministère de la Justice

D'après les chiffres 2022 de l'Insee, la France compte une population totale de 67,8 millions de personnes, pour 62,5 millions de Français (60 millions de Français de naissance ou par acquisition, 2,5 millions par acquisition nés hors de France) et 5,3 millions d'étrangers (4,5 nés hors de France, 0,8 nés en France). **On compte donc 7 millions d'immigrés pour l'année 2022.**³

² [Ministère de l'Intérieur](#), juin 2024

³ [Insee](#), 2022



Premiers titres de séjour délivrés (métropole, pays tiers)

Motifs d'admission	2022	2023 (provisoire)	Évolution 2023/2022
Économique	52 045	54 572	+4,9 %
Familial	95 939	91 078	-5,1 %
Étudiants	102 134	108 375	+6,1 %
Humanitaire	41 455	46 425	+12,0 %
Divers	27 353	26 504	-3,1 %
Total (hors britanniques)	318 296	326 954	+2,5 %
Britanniques	11 174	9 261	-22,1 %

Source : Ministère de l'Intérieur - DGEF - DSED / AGDREF

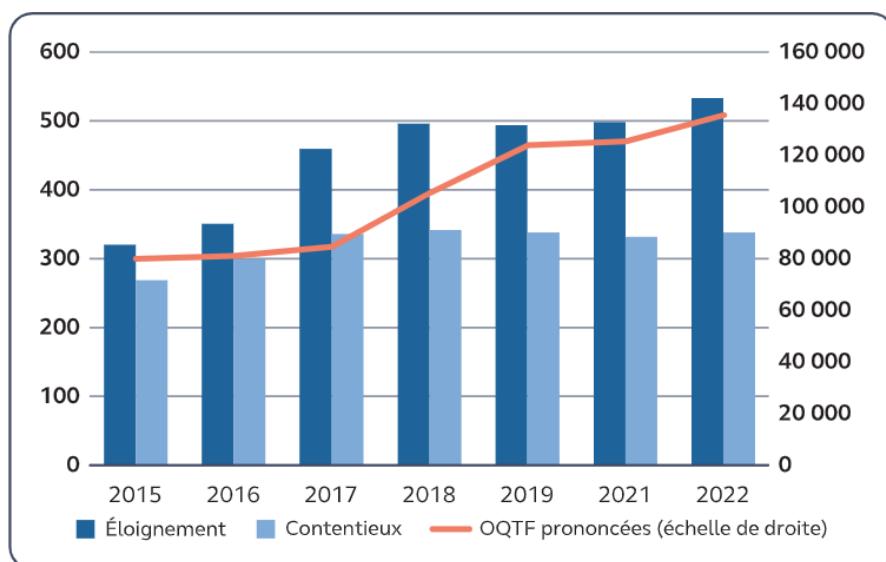
Les motivations de demandes de visas sont premièrement étudiantes (33%), familiales (28%), puis économiques (17%), puis humanitaires (14%) en 2023.

Classement Premières nationalités (2023)

Maroc	36 648
Algérie	31 943
Tunisie	22 639
Chine	14 602
États-Unis	12 153

OQTF - CHIFFRES OFFICIELS

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur et de la Cour des comptes,⁴ 134.280 obligations de quitter le territoire français ont été prononcées en 2022, soit davantage qu'en 2021 (124.111), 2020 (107.488) et 2019 (122 839). En 2022, seules 6,9% des OQTF ont été exécutées selon le rapport annuel du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.⁵



Année	Taux d'exécution (%)
2015	17
2016	14,3
2017	13,7
2018	12,6
2019	12,2
2020	6,9
2021	6
2022	6,9

⁴ CdC, La politique de lutte contre l'immigration irrégulière, janvier 2024

⁵ Rapport d'activité 2022, avril 2023



DURÉE DE RÉTENTION EN CRA - CE QUE DIT LA LOI

Les centres de rétention administrative (CRA) sont des établissements destinés à accueillir les personnes en situation irrégulière, en attente de leur expulsion du territoire français. La question du temps de rétention est un sujet majeur.

Chapitre 6 de la directive européenne retour 16 décembre 2008 – rétention à des fins d'éloignement - article 15⁶

1. À moins que d'autres mesures suffisantes, mais moins coercitives, puissent être appliquées efficacement dans un cas particulier, les États membres peuvent uniquement placer en rétention le ressortissant d'un pays tiers qui fait l'objet de procédures de retour afin de préparer le retour et/ou de procéder à l'éloignement, en particulier lorsque:

- a) il existe un risque de fuite,
- b) le ressortissant concerné d'un pays tiers évite ou empêche la préparation du retour ou de la procédure d'éloignement.

Toute rétention est aussi brève que possible et n'est maintenue qu'aussi longtemps que le dispositif d'éloignement est en cours et exécuté avec toute la diligence requise.

5. La rétention est maintenue aussi longtemps que les conditions énoncées au paragraphe 1 sont réunies et qu'il est nécessaire de garantir que l'éloignement puisse être mené à bien. Chaque État membre fixe une durée déterminée de rétention, qui ne peut pas dépasser six mois.

6. Les États membres ne peuvent pas prolonger la période visée au paragraphe 5, sauf pour une période déterminée n'excédant pas douze mois supplémentaires,

conformément au droit national, lorsque, malgré tous leurs efforts raisonnables, il est probable que l'opération d'éloignement dure plus longtemps en raison:

- a) du manque de coopération du ressortissant concerné d'un pays tiers,
- b) des retards subis pour obtenir de pays tiers les documents nécessaires.

Loi française - Articles L740-1 à L744-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Décision initiale - Première rétention – 48 heures

Si l'éloignement n'a pas pu intervenir dans les 48 heures après le placement en rétention, celle-ci peut être prolongée une 1re fois de 28 jours. Le préfet doit saisir le JLD qui statue.

Le préfet peut demander au JLD une 2e prolongation de 30 jours dans les cas suivants

- Urgence absolue (exemple : risque de fuite)
- Menace pour l'ordre public
- Renvoi impossible dans les cas suivants :
 - Perte ou de la destruction volontaire de votre passeport, de la dissimulation de votre identité ou de l'obstruction à votre éloignement
 - Laissez-passer qui n'a pas été délivré par le consulat de votre pays d'origine

⁶ [Journal officiel de l'UE](#)



- Faute de moyens de transport

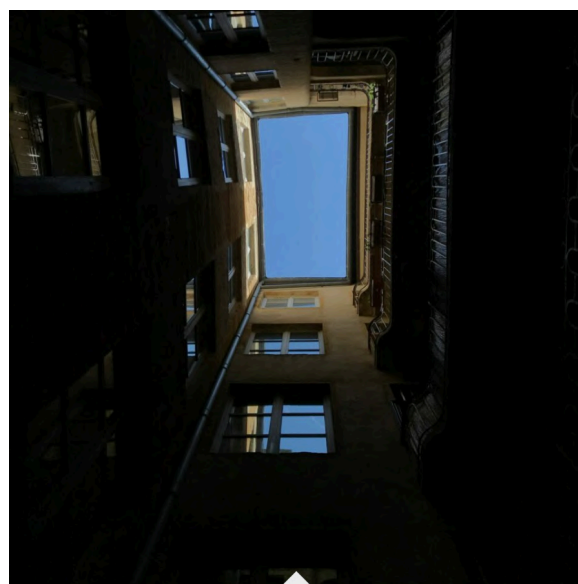
Le préfet peut demander au JLD une nouvelle prolongation de 15 jours dans les cas suivants:

- Obstruction à l'exécution de la mesure d'éloignement
- Présentation dans le seul but de faire échec à la mesure d'éloignement, d'une demande de protection contre l'éloignement en raison de votre état de santé
- Présentation d'une demande d'asile
- Non exécution de la mesure d'éloignement en raison de l'absence de délivrance des documents de voyage par le consulat (cette délivrance doit intervenir rapidement)
- En cas d'urgence absolue ou de menace à l'ordre public

Renouvelable à nouveau 15 jours si l'éloignement est compromis ou risque à l'ordre public.

Pour les actes terroristes, la loi française prévoit un délai pouvant aller jusqu'à 210 jours.

Note complète



Centre de rétention administrative (CRA)

7 février 2024



NOUVEAU RECORD DU NOMBRE DE DÉTENUS EN FRANCE

Au 1^{er} septembre 2024, la France comptait 78.969 détenus, soit 7,2% de plus qu'en août 2024 (73.693), ce qui en fait un nouveau record après celui de juillet 2024 (78.509 après dix mois de hausse). La densité carcérale est de 127% mais elle dépasse les 200% dans certains établissements : Maisons d'arrêt Bayonne, Limoges, Rochefort, Tulle, Béthune, Amiens, La Roche-sur-Yon, Fontenay-Le-Comte, Foix, Nîmes, Carcassonne, St Briec, Vannes, Centres pénitentiaires de Toulouse, Perpignan, Remire Montjoly (Guyane) et Majicavo (Mayotte).

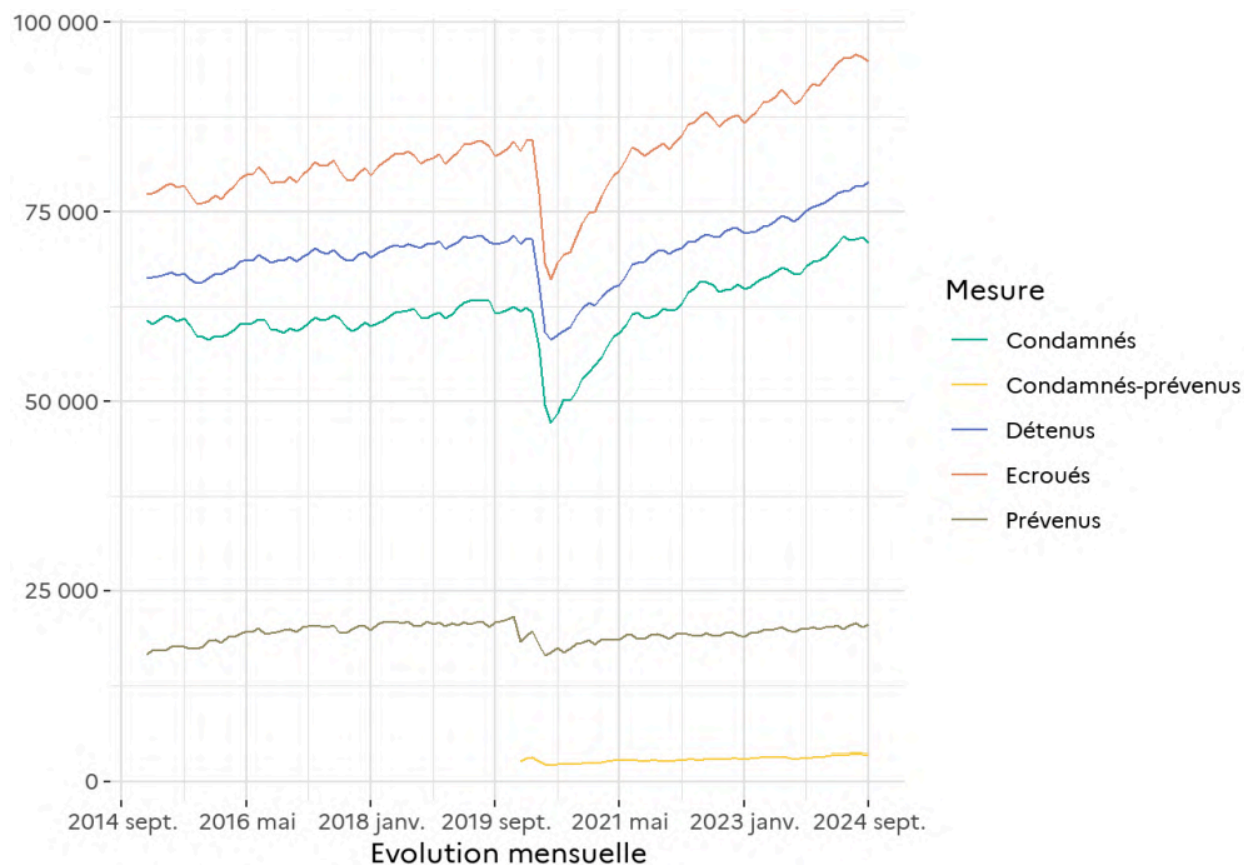
Catégories	Au 1er du mois	Au 1er du mois de l'année précédente	Evolution annuelle (%)
Ecroués	94 906	89 190	6,4 %
Ecroués non détenus	15 937	15 497	2,8 %
dont condamnés en détention à domicile sous surveillance électronique	15 099	14 730	2,5 %
dont condamnés en placement extérieur non hébergés	838	767	9,3 %
Ecroués détenus	78 969	73 693	7,2 %
dont prévenus	20 563	19 516	5,4 %
dont condamnés-prévenus	3 438	2 990	15,0 %
dont condamnés en semi-liberté	2 352	2 032	15,7 %
dont condamnés en placement extérieur hébergés	197	201	-2,0 %
dont condamnés hors semi-liberté et placement extérieur hébergé	52 419	48 954	7,1 %
Places opérationnelles	62 014	60 629	2,3 %
Matelas au sol	3 609	2 361	52,9 %

7

- 17 établissements ont une densité supérieure ou égale à 200%
- 56 établissements ont une densité comprise entre 150 et 200%
- 48 établissements ont une densité comprise entre 120% et 150%
- 22 établissements ont une densité comprise entre 100% et 120%
- 134 établissements ou quartiers ont une densité inférieure à 100%
- 73.553 sont des détenus sont des hommes (83,1%)
- 5.416 des détenus sont des femmes (6,9%)
- 770 des détenus sont des mineurs (garçons et filles confondus - 1%)

⁷ [Statistiques du ministère de la Justice](#), septembre 2024





Distinction des condamnés-prévenus à partir de 2020.
Avant cette date, ils sont répartis entre les condamnés et les prévenus.

La Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) s'occupe de l'exécution des peines et contribue à la réinsertion des personnes condamnées. Elle s'organise autour d'**une direction centrale, neuf directions interrégionales** (Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse) et **une direction des services pénitentiaires d'outre-mer** (située à Ivry-sur-Seine).

On compte **186 établissements pénitentiaires, 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation**, le service national du renseignement pénitentiaire, l'École nationale d'administration pénitentiaire. L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle lui est rattachée sur le plan administratif et financier. Enfin, l'administration pénitentiaire compte 44.200 agents pour plus de **30.600 personnels de surveillance** et **5.300 personnels d'insertion et de probation**.⁸

⁸ [Ministère de la Justice](#)



Densité carcérale par établissement ou quartier

Type d'établissement ou quartier	Ecroués détenus	Capacité opérationnelle	Densité carcérale
CD/QCD	19 988	20 507	97,5 %
CNE	139	176	79,0 %
CSL/QSL	1 480	1 653	89,5 %
EPM/QM	768	1 115	68,9 %
EPSN	55	84	65,5 %
MA/QMA (1)	53 547	34 867	153,6 %
MC/QMC	1 656	2 096	79,0 %
SAS	1 336	1 516	88,1 %
Total France entière	78 969	62 014	127,3 %

Lexique

Les établissements ou quartiers

MA/QMA - Maison d'arrêt ou quartier maison d'arrêt : Reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

CD/QCD - Centre de détention ou quartier centre de détention : Accueillent les détenus condamnés à une peine supérieure à 2 ans.

MC/QMC - Maison centrale ou quartier maison centrale : Accueillent les détenus condamnés à de longues peines. Le régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

CP - Un centre pénitentiaire rassemble au moins deux quartiers différents (ex : une maison d'arrêt et un centre de détention).

EPSN - Etablissement public de santé national : Pour les détenus nécessitant des soins de santé.

EPM/QM - Établissement ou quartier pour mineurs : Pour détenus âgés de 13 à 17 ans inclus.

CSL/QSL - Centre ou quartier semi-liberté : Reçoivent des personnes condamnées admises au régime du placement extérieur ou de la semi-liberté.

CNE - Centre national d'évaluation : Visent à proposer une affectation en établissement pour peines adaptée aux personnes détenues et/ou à évaluer l'existence ou la persistance d'une dangerosité éventuelle chez les condamnés dans le cadre de l'examen d'une demande d'aménagement de peine ou d'une mesure de sûreté.



SAS - Structure d'accompagnement vers la sortie : Les structures d'accompagnement vers la sortie remplacent les centres pour peines aménagées. Elles reçoivent les personnes condamnées bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur à un an, afin de leur permettre de concrétiser un projet de réinsertion.

Les personnes

Écroué : Toute personne ayant fait l'objet d'une mise sous écrou. L'écrou est l'acte par lequel est établie la prise en charge par l'administration pénitentiaire des personnes placées en détention provisoire ou condamnées à une peine privative de liberté. La personne écrouée peut être hébergée au sein d'un établissement pénitentiaire ou non.

Écroué détenu : Est détenue toute personne faisant l'objet d'une mesure privative de liberté à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire.

Écroué non détenu : Est non détenue toute personne ayant fait l'objet d'une mise sous écrou mais ne faisant pas l'objet d'une mesure privative de liberté à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire. Il s'agit des personnes placées en détention à domicile sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement.

CO - Condamné : Est condamnée toute personne déclarée coupable d'un délit ou d'un crime. Une personne écrouée condamnée peut être détenue ou non détenue, selon les modalités d'aménagement ou d'exécution de sa peine.

PR - Prévenu : Est prévenue toute personne poursuivie se trouvant dans l'attente d'un jugement ou n'ayant pas encore été définitivement condamnée.

CP - Condamné-prévenu : Est à la fois condamnée et prévenue toute personne ayant été condamnée définitivement dans une ou plusieurs affaires et prévenue dans une ou plusieurs autres affaires. Une personne peut en effet être concernée par plusieurs affaires différentes.

[Accéder au rapport complet](#)



LES VOLS ET VIOLENCES ENREGISTRÉS DANS LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN EN 2023

Le 11 septembre, le ministère de l'Intérieur a publié les chiffres 2023 des vols et violences enregistrés dans les réseaux et transports en commun. Les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 118 440 victimes de vols et de violences dans les transports en commun, soit une diminution de 11 % par rapport à 2022.



- Près de **118 440 victimes** de vols et de violences, soit une diminution de 11% par rapport à 2022⁹
- 15% des vols sans violence en France se produisent dans les transports en commun
- 17 victimes de vols et de violences pour 1 million de voyages
- 22 métropoles concentrent 80% des victimes dans les transports, **l'Île-de-France représente 61%** (pour 18% de la population totale)
- Le nombre d'agressions est stable depuis quelques années, les vols déclinent.
- Les violences sexuelles augmentent fortement : **+75% depuis 2016.**
- 87% des mis en cause sont des hommes (99% des violences sexuelles)
- 24% des mis en cause sont mineurs
- 52% des mis en cause sont étrangers (+28% par rapport à 2019)
- 71% des victimes sont Françaises
29% sont étrangères
- Les **femmes sont victimes** pour :
 - **91% des violences sexuelles**
 - 52% des vols
 - 39% des agressions

⁹ [Ministère de l'Intérieur](#)

Données générales des vols et violences enregistrés dans les transports en commun

		Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement
France	2023	90 952	6 430	7 684	3 174	4 308	5 888
	2022	101 554	8 175	7 784	3 084	4 767	7 398
Évolution France 2022/2023		-10 %	-21 %	-1 %	3 %	-10 %	-20 %
Île-de-France	2023	58 069	4 580	3 401	1 361	1 776	3 131
	2022	64 829	5 894	3 425	1 378	1 984	3 997
Évolution Île-de-France 2022/2023		-10 %	-22 %	-1 %	-1 %	-10 %	-22 %

10

Victimes par sexe et âge - Les femmes de 10 à 29 ans sont les plus exposées

SEXE	ÂGE	Vols sans violence	Vols avec violence	Coups et blessures volontaires (CBV)	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	TOTAL
Hommes	Moins de 13 ans	0	1	*	2	**	0	361
	13 à 17 ans	2	7	8	3	**	1	2 711
	18 à 29 ans	13	18	15	2	20	14	16 113
	30 à 44 ans	11	12	20	1	40	9	14 641
	45 à 59 ans	10	7	14	0	22	8	12 223
	60 ans et plus	11	5	3	0	1	13	11 715
	TOTAL		48	51	61	9	82	46
Femmes	Moins de 13 ans	0	0	*	7	**	0	456
	13 à 17 ans	2	2	5	29	**	1	2 963
	18 à 29 ans	17	20	14	39	6	15	19 950
	30 à 44 ans	12	13	11	12	8	10	14 141
	45 à 59 ans	11	8	6	4	3	10	11 413
	60 ans et plus	11	6	2	1	0	18	11 749
	TOTAL		52	49	39	91	18	54

Statistiques complètes

¹⁰ SSMSI, septembre 2024

Mis en cause par nationalité

	Vols sans violence	Vols avec violence	Coups et blessures volontaires (CBV)	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	TOTAL
NATIONALITÉ							
Français	15	43	68	57	64	49	48
Étrangers	85	57	32	43	36	51	52
Dont :							
Maghreb	52	41	13	16	14	9	28
Afrique hors Maghreb	9	9	11	12	15	21	11
Union européenne hors France	11	3	4	4	3	13	6
Europe hors Union européenne	10	1	1	2	1	6	4
Asie	2	1	2	9	2	1	3
Amérique	1	1	1	1	1	1	1
Autres	0	0	0	0	0	0	0

Mis en cause par nationalité en IDF

	Vols sans violence	Vols avec violence	Coups et blessures volontaires (CBV)	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	TOTAL
NATIONALITÉ							
Français	7	30	55	40	56	32	32
Étrangers	93	70	45	60	44	68	68
Dont :							
Maghreb	55	53	17	20	17	9	36
Afrique hors Maghreb	10	12	15	18	18	15	14
Union européenne hors France	14	3	5	4	4	34	8
Europe hors Union européenne	11	1	1	2	1	5	5
Asie	1	1	4	15	2	2	3
Amérique	2	1	2	1	2	2	2
Autres	0	0	0	0	0	0	0

Mis en cause par sexe et âge - Les hommes de 18 à 29 ans sont les plus concernés

SEXE	ÂGE	Vols sans violence	Vols avec violence	Coups et blessures volontaires (CBV)	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	TOTAL
								Nombre de
Hommes	Moins de 13 ans	1	1	1	3	0	0	108
	13 à 17 ans	18	47	17	14	11	18	2 408
	18 à 29 ans	38	36	34	24	43	18	4 620
	30 à 44 ans	22	10	22	30	23	31	2 874
	45 à 59 ans	6	1	8	18	7	8	1 001
	60 ans et plus	1	0	2	9	1	1	270
	TOTAL	85	95	85	99	86	75	11 281
Femmes	Moins de 13 ans	2	0	0	0	0	1	80
	13 à 17 ans	8	3	3	0	2	6	540
	18 à 29 ans	3	1	6	0	6	11	548
	30 à 44 ans	1	1	4	0	4	5	328
	45 à 59 ans	1	0	2	0	1	3	130
	60 ans et plus	0	0	0	0	0	0	24
	TOTAL	15	5	15	1	14	25	1 650

SUCCÈS POUR LES JOP MALGRÉ DES TENTATIVES DE DÉSTABILISATIONS

Malgré l'attaque coordonnée contre la SNCF le jour même de l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris, ou encore quelques tentatives de déstabilisations, il n'y a pas eu d'événement majeur venant perturber le bon déroulement des JOP. Le ministère de l'Intérieur a rendu public les chiffres de la délinquance enregistrée pendant les JOP 2024.

Sabotages ferroviaires pour lancer les JO

Vendredi 26 juillet, jour de l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris, des opérations de sabotage coordonnées contre la SNCF ont eu lieu à Croisilles (Pas de-Calais), Pagny-sur-Moselle, Vandières (Meurthe-et-Moselle), à Courtalain (Eure-et-Loire) alors qu'une tentative a été déjouée à Vergigny (Yonne).

Elles ont affecté 250.000 voyageurs le jour même et 800.000 voyageurs les samedi 27 et dimanche 28 juillet.

Les individus ont brûlé 48 câbles dans les différents départements.

Le parquet de Paris, au titre de la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée pour des chefs de « détérioration de bien de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation », s'est saisie de l'affaire. 1.000 agents de maintenance SNCF, 250 agents de la SUGE, 50 drones et des hélicoptères ont été mobilisés par le ministre des Transports Patrice Vergriete.

Les attaques auraient été orchestrées par des groupuscules d'ultragauche, proches de la mouvance anarchiste italienne. Une enquête sur un éventuel lien avec le Kremlin aurait été ouverte.

Une autre opération sur le réseau Télécom a été observée dans la nuit du 29 juillet dans six départements (Bouches-du-Rhône, Meuse,

Oise, Hérault, Drôme et Aude). Des armoires électriques des opérateurs SFR et FREE ont été visées.

Des opérations de déstabilisation

Deux opérations de déstabilisation russe ont été déjouées par les services français avant le début des JO. Un agent identifié comme étant du FSB, Kirill Griaznov, a été arrêté à son domicile parisien. Deux femmes russes et un Français ont été arrêtés et placés en garde à vue à la DGSI après avoir tenté d'entrer dans le périmètre SILT (zone de protection lors des grands événements). Enfin, un russo-ukrainien accusé de vouloir commettre un attentat à la bombe incendiaire avait été interpellé par la DGSI dans un hôtel à Roissy.

Deux projets d'attentat djihadiste ont été déjoué en Gironde. Deux suspects ont été interpellés par la DGSI.

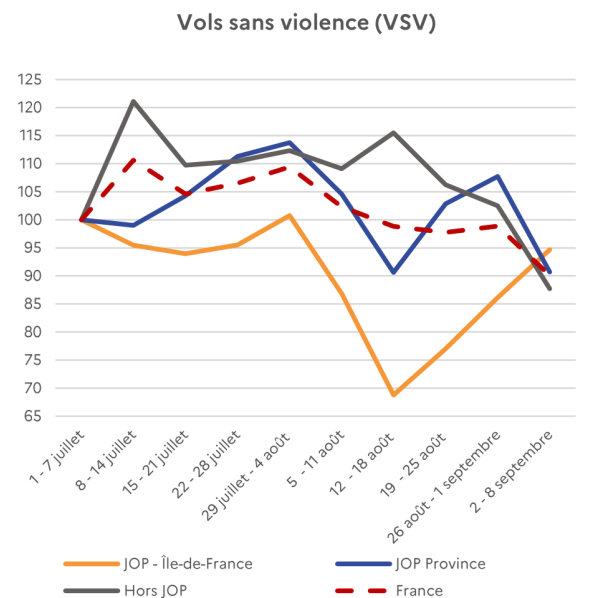
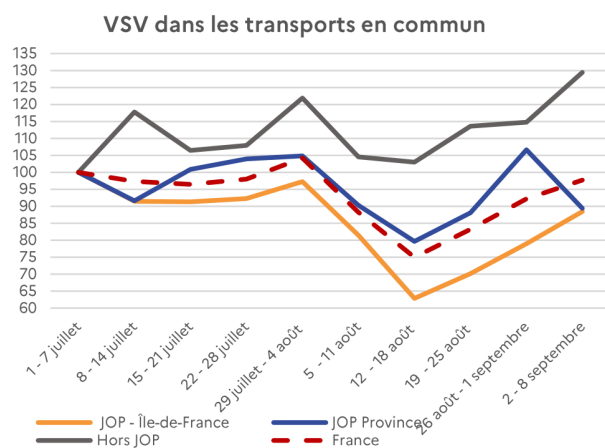
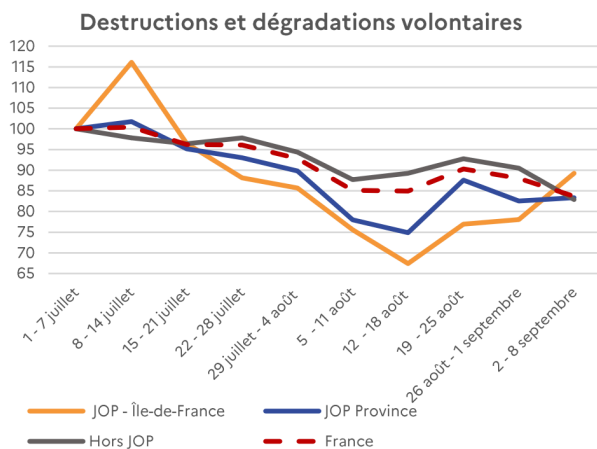
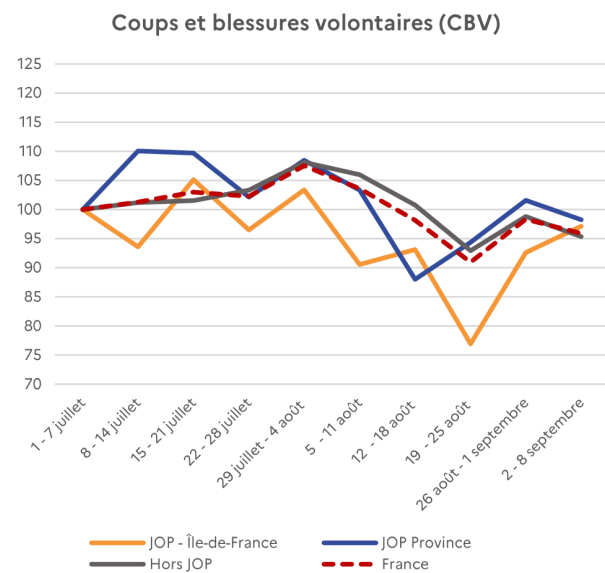
Menaces déjouées

27 interpellations ont eu lieu dans le cadre d'alertes sur des drones pour un cas suspect : l'individu était proche de zones sensibles. Une dizaine d'alertes à la bombe, principalement dans des aéroports, ont été signalées : six en Île-de-France, deux en Bretagne, une à Bordeaux, Marseille et Perpignan.¹¹

¹¹ Bilan sécuritaire à chaud des JO, par le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale

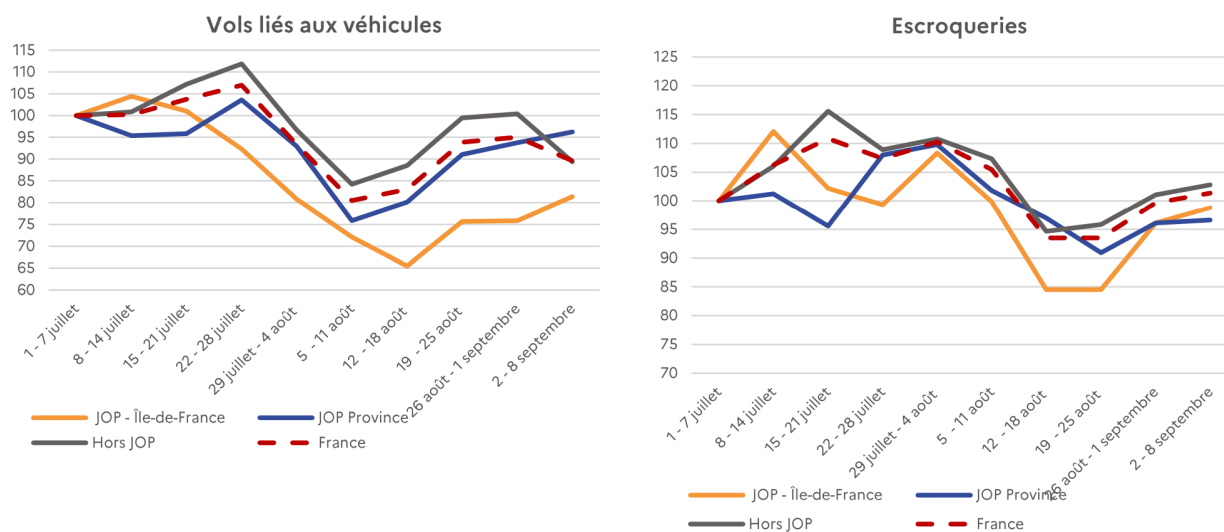


Suivi statistique de la délinquance enregistrée pendant les JOP 2024¹² (Base 100)



¹² [SSMSI](#), septembre 2024





À titre indicatif, le niveau hebdomadaire de **référence en Île-de-France** est : 600 coups et blessures volontaires sur personnes de plus de 15 ans, 1.000 destructions et dégradations volontaires, 2.400 vols sans violence, dont 700 pour les transports en commun, 1.300 vols liés au véhicules, 600 escroqueries.

À titre indicatif, le niveau hebdomadaire de **référence en France** est : 4.700 coups et blessures volontaires sur personnes de plus de 15 ans, 8.300 destructions et dégradations volontaires, 8.700 vols sans violence, dont 1.200 pour les transports en commun, 8.00 vols liés au véhicules, 4.000 escroqueries.

“ *J’ai suffisamment dit mon inquiétude au sujet de la sécurité de cette cérémonie d’ouverture pour ne pas reconnaître que son déroulement sans incident représente un succès majeur pour Gérard Darmanin et Laurent Nunez, ainsi que pour l’ensemble des services de la Préfecture de Police de Paris, de la Police nationale, de la Gendarmerie Nationale et de l’opération Sentinelle mobilisés. Bravo à tous.*

Thibault de Montbrial

45.000 policiers et gendarmes mobilisés le jour de la cérémonie d’ouverture

30.000 policiers et gendarmes au quotidien pendant les JO

16.500 agents de sécurité privée au quotidien pendant les JO

25.000 policiers et gendarme au quotidien pendant les JOP

10.000 agents de sécurité privée au quotidien pendant les JOP¹³

¹³ [Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative](#), août 2024



LITANIE DES FAITS DIVERS DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE

Le 1^{er} septembre, un automobiliste renverse un piéton et percute un immeuble dans le XVII^e de Paris. Le chauffard et sa passagère ont été interpellés.¹⁴

Le 1^{er} septembre, un homme transportant une douzaine de cartons contenant des bonbonnes de protoxyde d'azote, refuse de s'arrêter à un contrôle de police à Bois-d'Arcy (Yvelines). Il est finalement interpellé.

Le 2 septembre, une douzaine de personnes sont décédées, d'autres blessées, après une tentative de traversée clandestine de la Manche vers l'Angleterre, selon la préfecture maritime. Près de 70 personnes se trouvaient sur une embarcation, qui a chaviré au large du cap Gris-Nez.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre, deux individus encagoulés font irruption lors d'un tournoi de poker privé, à La Rochelle (Charente-Maritime), en touchant mortellement un homme à la tête. Les auteurs ont pris la fuite, semble-t-il les mains vides.

Le 5 septembre, un adolescent de 16 ans, ayant consommé de la drogue, refuse d'obtempérer à un contrôle de police à Cannes (Alpes-Maritimes) et blesse deux policiers durant l'intervention.

Le 5 septembre, un homme de 36 ans est visé par des tirs à la Kalachnikov ce jeudi soir à Fontaine, près de Grenoble (Isère). Le lieu des faits se situe à proximité d'un point de deal et la piste d'un règlement de comptes ou d'un acte d'intimidation sur fond de trafic de drogue est privilégiée.

Le 7 septembre, une femme et ses deux enfants en bas âge ont été retrouvés morts à Mormant (Seine-et-Marne). Le père de famille, soupçonné de les avoir tués, a été maîtrisé et interpellé alors qu'il agressait un passant dans la rue.

Le 8 septembre, un employé municipal est abattu à Grenoble (Isère) après avoir tenté d'empêcher la fuite d'un automobiliste lors d'un accident de la route. Le suspect est en fuite et activement recherché par les policiers.

Le 10 septembre, le rappeur Koba LaD, au volant d'une Audi, percute violemment une semi-remorque à l'arrêt, à une station-service sur l'autoroute A86, à Créteil (Val-de-Marne). Son passager âgé de 30 ans décède. L'excès de vitesse serait la cause de l'accident.

Le 10 septembre, les policiers de la brigade anticriminalité de la Seine-Saint-Denis interpellent deux trafiquants présumés à Romainville (Seine-Saint-Denis) et saisissent près de 40 kilos de cannabis, ainsi que des munitions et plusieurs milliers d'euros.

Le 12 septembre, un chauffard commettant un refus d'obtempérer ce jeudi soir à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) percute violemment un homme à scooter dans sa fuite. Ce dernier décède. Le chauffard est en fuite et la voiture qu'il conduisait est retrouvée incendiée.

Le 12 septembre, un élève âgé de 17 ans du lycée Jean-Perrin à Rezé (Loire-Atlantique), est interpellé après avoir menacé de « *planter à la jugulaire* » sa professeure sur le réseau social Telegram. Les policiers retrouvent notamment le drapeau de l'État islamique lors d'une perquisition à domicile.

¹⁴ Faits divers recensés par [Actu17](#)



Le 14 septembre, une fusillade à Fontaine (Isère) provoque deux blessés par balle. Le ou les tireurs sont en fuite, indique une source proche de l'affaire.

Le 15 septembre, un jeune homme de 21 ans est blessé par balle alors qu'il circulait à trottinette à Grenoble (Isère). Le tireur est en fuite et une enquête a été ouverte.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, quatre hommes âgés de 30 à 40 ans perdent la vie dans un accident de la route à Saône (Doubs). Leur véhicule a percuté deux arbres avant de finir sa course dans un grillage.

Le 16 septembre, un home-jacking se produit dans le XVI^e arrondissement de Paris. Deux hommes pénètrent dans l'appartement et ligotent une adolescente avant de dérober des bijoux et des montres, pour un butin estimé à environ 15.000 euros. Les agresseurs sont en fuite.

Dans la nuit du 16 au 17 septembre, des violences urbaines éclatent à Fort-de-France, blessant sept policiers et ciblant les forces de l'ordre avec des tirs et des projectiles, tandis que la préfecture appelle au calme et prolonge le couvre-feu dans certains quartiers.

Dans la nuit du 18 au 19 septembre, deux hommes recherchés pour des tirs sur des gendarmes sont abattus par le GIGN lors d'une opération près de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, portant à quinze le nombre de décès liés aux violences qui secouent l'archipel depuis mai.

Le 21 septembre, le corps de Philippine, étudiante de 19 ans, est retrouvé partiellement enterré dans le bois de Boulogne à Paris 24 heures après sa disparition.

Le 23 septembre, un jeune homme de 18 ans est blessé par balle dans le quartier des

Beaudottes à Sevran (Seine-Saint-Denis). Une voiture volée, criblée de balles, est retrouvée sur place, ainsi qu'un pistolet-mitrailleur.

Le 25 septembre, le tueur présumé de Philippine, étudiante de 19 ans retrouvée morte en lisière du bois de Boulogne à Paris le 21 septembre dernier, est arrêté à Genève. Il s'agit d'un prénommé Taha Oualidat. Le suspect, déjà connu de la justice, avait été condamné à 7 ans de prison pour un viol commis en 2019 alors qu'il était mineur et faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Le 26 septembre, un homme est blessé par balle dans le quartier Bottière à Nantes (Loire-Atlantique) ce jeudi soir. Il a été transporté à l'hôpital. Un suspect est en fuite.

Le 26 septembre, deux hommes sont grièvement blessés par balle dans le centre de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes). Une voiture incendiée est retrouvée à proximité de la commune de Vallauris peu après les faits. Quatre suspects sont interpellés et placés en garde à vue.

Dans la nuit du 26 au 27 septembre, une adolescente de 15 ans est retrouvée, séquestrée dans un appartement du XIV^e arrondissement de Paris. Trois hommes, soupçonnés de la séquestrer et de la forcer à se prostituer, ont été interpellés et placés en garde à vue.

Le 27 septembre, une violente rixe éclate dans la cour du lycée Rosa-Parks à Montgeron, impliquant une dizaine d'adolescents. Un élève est frappé avec un marteau.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, une jeune femme de 24 ans est retrouvée blessée dans le III^e arrondissement de Paris. Elle déclare avoir été agressée et violée par un



homme qui a pris la fuite. Une enquête est en cours.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, un chauffard de 39 ans, sous l'empire de l'alcool et du cannabis, tente de percuter un policier à Fréjus (Var). Une enquête pour tentative d'homicide volontaire est ouverte par le parquet de Draguignan.

Le 28 septembre, un chauffard de 24 ans refuse d'obtempérer à Béziers (Hérault), un policier ouvre le feu. Le suspect est interpellé après avoir percuté un mur, tout comme l'un de ses passagers.

Le 28 septembre, deux hommes sont tués par balle dans la cité des Iris à Marseille (Bouches-du-Rhône), quatre autres ont été blessés.

Le 29 septembre, un jeune homme de 21 ans est grièvement blessé par balle à Grenoble, près du quartier Teisseire, et est transporté en urgence au CHU Grenoble Alpes.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre, la boutique Louis Vuitton de Saint-Germain-des-Prés, située dans le VI^e arrondissement de Paris, est cambriolée. Les quatre voleurs s'enfuient avec un butin encore indéterminé.

Le 30 septembre, une jeune femme est violemment agressée à Milhaud (Gard) par deux individus qui la frappent, lui coupent les cheveux et l'abandonnent en sous-vêtements, avant qu'elle ne soit secourue par un voisin.

Le 1^{er} octobre, un homme armé d'un couteau menaçant les passants est neutralisé par balles par la police dans le quartier de Belleville à Paris (XX^e).

Le 1^{er} octobre, deux hommes sont interpellés à Grenoble (Isère) dans une voiture volée

contenant un fusil de type Kalachnikov et sont placés en garde à vue pour recel de vol et détention d'arme prohibée.

Dans la nuit du 1er au 2 octobre, un chauffard refuse d'obtempérer à Martigues (Bouches-du-Rhône) et est interpellé avec un arsenal comprenant un fusil d'assaut, des munitions et des cagoules dans sa voiture volée.

Le 2 octobre, un motard de 23 ans percute un cycliste de 27 ans lors d'un rodéo à Marseille, la victime est transportée à l'hôpital.

Dans la nuit du 3 au 4 octobre, un homme de 30 ans est tué par balle dans le III^e arrondissement de Marseille. Un adolescent de 14 ans, suspecté d'être le tireur, est rapidement interpellé à la suite aux indications du présumé commanditaire lié à la DZ Mafia.

Dans la nuit du 3 au 4 octobre, trois hommes encagoulés et armés sont interpellés à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) après un refus d'obtempérer. Une course-poursuite se terminant par la saisie d'un fusil, d'une arme de poing et des munitions.

Le 4 octobre, un adolescent de 13 ans est mis en examen pour apologie du terrorisme à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle) après la découverte de vidéos liées à l'islamisme radical sur son téléphone.

Le 4 octobre, un réseau de proxénétisme est démantelé à Vienne (Isère), impliquant une adolescente de 15 ans soupçonnée d'être à sa tête et quatre hommes. Les suspects sont mis en examen et écroués pour l'exploitation de trois mineures forcées à se prostituer.

Le 4 octobre, la tante du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau est victime d'un cambriolage dans son appartement parisien.



Les voleurs dérobent un butin estimé à 100.000 euros.

Le 5 octobre, un homme est interpellé à Nîmes (Gard) après avoir suivi un véhicule de police à l'aide d'un drone. Déjà connu des services de police et sous le coup d'une OQTF, il est placé en rétention en vue de son expulsion vers le Maroc.

Le 6 octobre, les policiers d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) saisissent six armes de poing, près de 200 munitions et plusieurs kilos de cannabis dans un appartement de la cité Jules-Vallès. Deux suspects sont interpellés.

Le 7 octobre, une élève de 18 ans du lycée Sévigné à Tourcoing (Nord) est placée en garde à vue après avoir frappé une enseignante de 41 ans qui lui demandait de retirer son voile.

Dans la nuit du 7 au 8 octobre, un automobiliste refuse d'obtempérer aux policiers à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Le chauffard et deux de ses passagers sont interpellés. Une Kalachnikov et des munitions sont découverts dans l'habitacle de leur voiture.

Le 8 octobre, la DGSI et le RAID interpellent trois individus, dont deux Afghans, en Haute-Garonne, soupçonnés de préparer un attentat. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une enquête préliminaire du Parquet national antiterroriste pour association de malfaiteurs terroriste.

Le 8 octobre, la police interpelle douze personnes près de Tarbe. Les suspects sont soupçonnés d'être impliqués dans un important trafic de stupéfiants, de séquestration et de tentative de meurtre en bande organisée.

Le 8 octobre, huit suspects, âgés de 17 à 24 ans, sont interpellés à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) pour démanteler un réseau de trafic de drogue. Les perquisitions révèlent 5,6 kilos de cannabis, 5.050 euros et une centaine de munitions.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre, quatre voitures de police sont incendiées devant le commissariat de Cavaillon (Vaucluse). La piste d'un acte de représailles lié au trafic de drogue est privilégiée.

Le 10 octobre, des hommes armés attaquent un fourgon blindé au centre-ville de Grenoble (Isère). Les convoyeurs réussissent à poursuivre leur route et se réfugient dans une gendarmerie. Les malfaiteurs abandonnent trois véhicules dans leur fuite.

Le 10 octobre, un automobiliste de 36 ans, sans permis et sous OQTF, refuse d'obtempérer lors d'un contrôle à Montluçon (Allier) et percute trois véhicules, dont deux de police, avant d'être interpellé.

Le 10 octobre, un jeune homme est abattu en pleine rue à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Deux suspects sont en fuite et une enquête est ouverte pour meurtre en bande organisée.

Le 10 octobre, une voiture de la police municipale de Cluses (Haute-Savoie) est incendiée devant le poste de police. L'incendie serait lié à une récente interpellation menée contre un réseau de trafiquants de drogue.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, un jeune homme de 22 ans est tué par balle à Sarcelles (Val-d'Oise). Deux suspects sont en fuite, et la police judiciaire est chargée de l'enquête.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, la BRI intercepte un go-fast au péage d'Allainville sur l'A10, saisissant 666 kilos de résine de



cannabis et 10 kilos de cocaïne. Trois suspects sont placés en garde à vue.

Le 11 octobre, un adolescent de 16 ans est tué et deux autres jeunes ont été blessés lors d'une violente agression à l'arme blanche dans un fast-food à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Les auteurs sont en fuite et une enquête pour "meurtre en bande organisée" est ouverte.

GRENOBLE, LE "CHICAGO FRANÇAIS"

L'agglomération grenobloise est secouée depuis plusieurs mois par une vague de violence sans précédent liée au trafic de drogue. Cette escalade a débuté le 6 juillet avec la blessure par balle d'un jeune homme de 19 ans dans le quartier de La Villeneuve, marquant le début d'une série de fusillades qui ont touché aussi bien le cœur de Grenoble que sa périphérie.

Les quartiers sensibles Échirolles et Fontaine sont particulièrement touchés par cette guerre des gangs, qui alterne entre règlements de comptes ciblés et attaques plus larges. Les assaillants n'hésitent pas à tirer en rafale à l'arme de guerre sur les petites mains du trafic pour déstabiliser les réseaux de distribution et s'emparer des territoires. Le quartier de l'Alma a été durement frappé, des jeunes guetteurs ont été grièvement blessés, l'un d'entre eux a été criblé de 13 projectiles.

Le 14 septembre a été marqué par le décès d'un acheteur de drogue de 31 ans, tué lors d'une attaque à la kalachnikov (AK-47) sur un point de deal à dans le quartier de Fontaine.

Le procureur de Grenoble, Éric Vaillant parle de "guerre des gangs intenses".¹⁵

Le 12 octobre, deux hommes sont grièvement blessés par balle à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) à la sortie d'une discothèque, l'un d'eux décédant des suites de ses blessures. Un suspect est placé en garde à vue.

Grenoble a notamment été marqué par le **meurtre de Lilian Dejean** (père de 2 enfants de 8 et 21 ans) le 8 septembre. L'agent municipal de la ville a été abattu après avoir tenté d'empêcher la fuite d'un automobiliste lors d'un accident de la route. Le principal suspect présente un lourd passé judiciaire. Connu des services de police pour divers délits incluant vols, violences et trafic de stupéfiants, il a notamment été interdit de détenir une arme à l'issue d'un procès pour violences selon le procureur Paul Vaillant.

887 ACTES ANTISÉMITES AU 1^{ER} SEMESTRE 2024

L'attaque de la synagogue de La Grande-Motte (Hérault) au cocktail Molotov par un ressortissant algérien le 24 août est loin d'être un cas isolé :

Le ministère de l'Intérieur a recensé **887 actes antisémites au 1^{er} semestre** soit 4,86 par jour

Le CRSI avait rédigé un article sur l'inquiétude croissante au sein de la communauté juive depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023.¹⁶

¹⁵ [Mesinfos](#), 27/08/2024

¹⁶ [LSI juillet 2024](#), page 12



DES ÉGLISES QUI BRÛLENT

Par Claire Danieli, de l'Observatoire du Patrimoine Religieux

2022 : 35% des dégradations par incendie

L'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris en avril 2019 a attiré l'attention sur un phénomène présent en France : la dégradation volontaire ou involontaire du patrimoine religieux. L'Observatoire du Patrimoine Religieux recense les faits et cherche à comprendre les causes des incendies des églises qui ont représenté 35% des dégradations en 2022.

Juillet 2020 : Incendie de la cathédrale de Nantes.

Avril 2021 : L'église de Romilly-la-Puthenaye, petite commune de l'Eure, part en fumée. Il ne reste que des cendres.

Septembre 2023 : Un incendie se déclare en l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois (91), événement qui passe inaperçu comme pour l'église Saint-Jean à Lapte (43). De nombreuses églises rurales connaissent le même sort.

Les églises parisiennes sont également touchées : en 2023, une quinzaine d'édifices parisiens ont connu un incendie.

En 2022, selon l'Observatoire du Patrimoine Religieux, **les incendies ont représenté 35% des dégradations des églises.**

En 2023, la part des incendies a baissé, tombant à 6%.

Les causes

Les causes des incendies d'églises peuvent varier, allant de l'accident (comme des défaillances électriques) à des actes criminels.

L'OPR remarque que la part des incendies d'origine criminelle augmente fortement depuis 2022.

En 2023, selon le décompte réalisé par l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), sur 27 départs de feu, 8 sont criminels, 19 sont accidentels.

Pour les neuf premiers mois de 2024, sur les 26 incendies déclarés, 14 sont d'origine criminelle et 12 d'origine accidentelle.

Quelles sont les motivations pour les incendies criminels ?

Les incendies criminels dans les églises peuvent être le résultat de plusieurs motivations, souvent liées à des facteurs idéologiques, religieux ou sociétaux. Voici quelques-unes des motivations possibles derrière ces actes :

Sentiments antireligieux

Certains incendies peuvent être commis par des personnes ou des groupes qui rejettent la religion, notamment le catholicisme.

Groupes sectaires

Certains actes d'incendie peuvent être liés à des groupes satanistes ou à des sectes.



Vandalisme

Dans de nombreux cas, il n'y a pas de motivations idéologiques claires. Il peut s'agir de délinquance ou de vandalisme gratuit, souvent perpétré par des jeunes ou des individus marginalisés.

Déséquilibre psychologique

Dans certains cas, les individus responsables d'incendies d'églises souffrent de troubles mentaux ou psychologiques et agissent de manière impulsive. C'était le cas pour les églises incendiées à Paris en 2023.

Quelles sont les réponses des autorités face à ces actes criminels ?

Les autorités ont mis en place un "programme K" dédié aux zones culturelles sensibles et qui peut être étendu aux zones moins sensibles.

Renforcement de la sécurité physique

Installation de caméras de surveillance, systèmes d'alarme, et autres dispositifs de sécurité pour prévenir les intrusions ou les attaques. Mais ceci n'est valable que si ces systèmes sont reliés au tel du maire qui est souvent occupé ailleurs en milieu rural.

Surveillance policière et présence renforcée

Augmentation de la présence policière aux abords des sites sensibles, notamment pendant les célébrations religieuses importantes.

Coopération avec les autorités locales et les communautés religieuses

Le programme encourage une collaboration active entre les responsables des lieux de culte et les autorités locales pour identifier les besoins spécifiques en matière de sécurité et mettre en place des mesures adaptées.

Aides financières

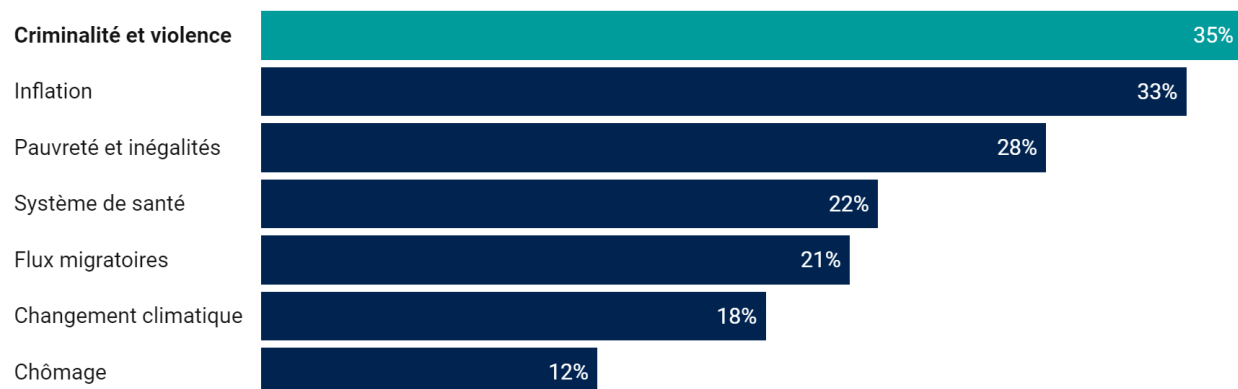
Le programme K inclut également des aides financières pour les sites qui souhaitent renforcer leur sécurité, que ce soit via des fonds publics ou des partenariats avec des entreprises privées.



POINT SONDAGES

CE QUI PRÉOCCUPE LE PLUS LES FRANÇAIS

Chaque mois Ipsos réalise une enquête sur les préoccupations des citoyens de 29 pays (What Worries the World). Voici les résultats pour la France en septembre 2024.¹⁷



23% considèrent la **montée des extrémismes** comme préoccupante (*non mis en avant dans ce graphique en raison de son apparition récente dans les classements +12% en un an, +7% depuis août 2024*).

La criminalité et les violences sont à la première place des préoccupations, tout comme en **Allemagne** (37%) ou en **Suède** (65%). Notons qu'en **Grande-Bretagne**, elle atteint les 34% après une augmentation de 12% en un an et de 5% sur le dernier mois.¹⁸

Par ailleurs, 78% des Français estiment que le pays va dans la mauvaise direction,

70% pensent que la situation économique est mauvaise.

¹⁷ Ipsos, septembre 2024

¹⁸ Ipsos, rapport complet, septembre 2024



LE REGARD DES FRANÇAIS SUR LES FORCES DE L'ORDRE ET L'INSÉCURITÉ - Étude Ifop et Fiducial pour Sud Radio¹⁹

Que vous inspire la police ? 71% de sentiments positif (+14 points en un an)

	Rappe Sept. 1999 (%)	Rappe Juin 2012 ² (%)	Rappe Oct. 2015 ³ (%)	Rappel Août 2019 ⁴ (%)	Rappel Janv. 2020 ⁵ (%)	Rappel Mai 2020 ⁶ (%)	Rappel Juin 2020 ⁷ (%)	Rappel Nov. 2020 ⁸ (%)	Rappel Déc. 2020 ⁹ (%)	Rappel Jan. 2021 ¹⁰ (%)	Rappel Mai 2021 ¹¹ (%)	Rappel Mars 2023 ¹² (%)	Rappel Mars 2023 ¹³ (%)	Rappel Juin 2023 ¹⁴ (%)	Ensemble des Fr. 17-18 septembre 2024 (%)
De la sympathie	22	20	15	21	17	25	18	14	13	16	20	14	14	14	15
De la confiance	53	44	47	50	43	37	46	45	37	45	42	44	42	43	56
De l'inquiétude	14	22	22	20	20	23	22	23	34	20	21	19	22	24	15
De l'hostilité	6	6	6	6	10	10	7	8	7	7	7	8	9	8	7
Ne se prononce pas	5	8	10	3	10	5	7	10	9	12	10	15	13	11	7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TOTAL SENTIMENTS POSITIFS	75	64	62	71	60	62	64	59	50	61	62	58	56	57	71
----------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Quelle opinion avez-vous ?

Les réponses diffèrent largement en fonction de l'âge ou encore des opinions politiques :
67% d'opinion positive pour les policiers chez les moins de 35 ans, 91% chez les plus de 65 ans.

	TOTAL Bonne opinion	Très bonne opinion	Assez bonne opinion	TOTAL Mauvaise opinion	Assez mauvaise opinion	Très mauvaise opinion	TOTAL
Des militaires.....	88	39	49	12	9	3	100
Des gendarmes.....	85	37	48	15	12	3	100
Des policiers.....	79	29	50	21	16	5	100

Comparatif avec d'autres professions :

Des personnels soignants à l'hôpital ...	93	52	41	7	6	1	100
Des enseignants.....	77	21	56	23	19	4	100

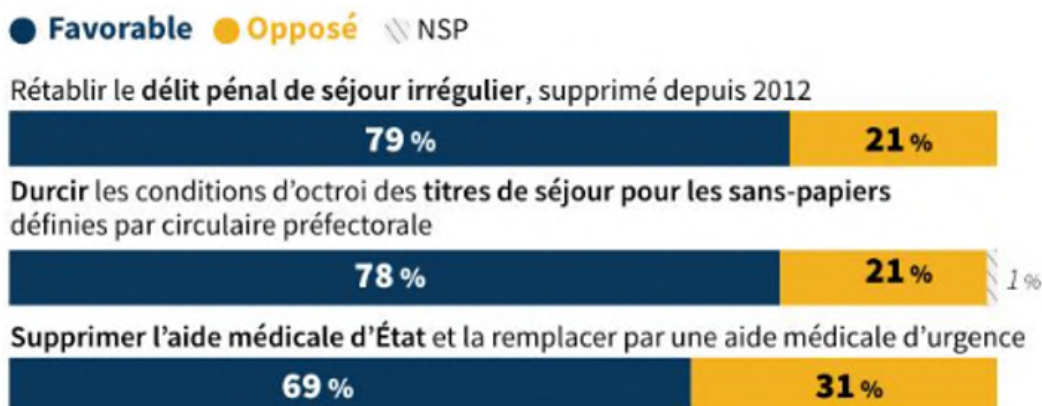
77% des Français considèrent que la délinquance a un peu ou beaucoup augmenté, 22% qu'elle est restée stable, 1% qu'elle a un peu diminué.

¹⁹ Ifop, étude complète, septembre 2024

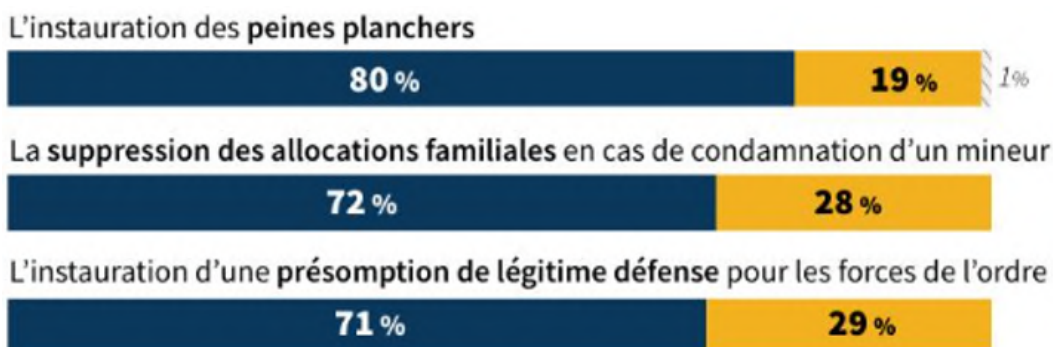


MESURES SUR L'IMMIGRATION ET LA SÉCURITÉ

Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a annoncé certaines mesures sur l'immigration qu'il souhaite mettre en place. Pour chacune d'entre elles, dites-nous si vous y êtes favorable.



En juillet dernier, Bruno Retailleau avait présenté avec Laurent Wauquiez un pacte législatif avec des mesures sur la sécurité qu'il souhaite mettre en place. Pour chacune d'entre elles, dites-nous si vous y êtes favorable.



Étude réalisée par **Odoxa-Backbone Consulting pour Le Figaro**. Enquête réalisée auprès d'un échantillon de français interrogés par internet les 25 et 26 septembre 2024. Échantillon de 1005 français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération. Auprès de l'ensemble des Français, la marche d'erreur s'établit, selon le score visé, entre 1,4 et 2,5 points



DOSSIER

LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE



QUELQUES DONNÉES POUR COMMENCER

Afin de faire fonctionner différents secteurs clefs de son économie, la France consomme chaque année plusieurs centaines de térawatt-heure d'énergie. Leur production et leur importation constituent un enjeu décisif de souveraineté. Deux questions fondamentales se posent aujourd'hui dans ce domaine : comment assurer l'indépendance énergétique de la France ? Comment préparer un modèle énergétique robuste et durable face au changement climatique et à l'épuisement des ressources ? Commençons par dresser un état des lieux du secteur énergétique en France.

Par Tristan Audras, agrégé d'économie

La production d'énergie en France

En 2023, la France a produit 1 420 TWH d'énergie primaire ce qui constitue une augmentation de 13,3% par rapport à 2022.

Le nucléaire représente la part la plus importante de cette production (72%), suivi par les énergies renouvelables et intermittentes thermiques et électriques (27%) et les énergies fossiles (1%).

La progression de la production française s'explique par :

- Une croissance inédite des énergies intermittentes et renouvelables (+27,4%) avec une production éolienne particulièrement dynamique (+38%) et des progrès pour l'hydraulique (+24%) et le photovoltaïque (+15,6%).
- Un rebond de la production nucléaire (+15%) après l'identification de problèmes de corrosion en 2022. 34 des 56 réacteurs sont désormais disponibles.

Les principales sources d'énergie intermittentes et renouvelables sont : la biomasse (31%), l'hydraulique (15%), l'éolien (14%), les pompes à chaleur (14%) et le solaire photovoltaïque (6%).

La production nucléaire française s'effectue au moyen de 56 réacteurs répartis sur 18 centrales. Ces 56 réacteurs ont été construits entre 1972 et 1991, un nouveau est en cours de construction à Flamanville.

Répartis sur toute la France, les centrales nucléaires ont été construites en bordure de fleuves, de rivières ou d'océans. Trois sites se situent par exemple le long de la vallée du Rhône (Tricastin, Cruas et Saint Alban) et trois le long de la Loire (Saint-Laurent-des-eaux, Dampierre et Belleville). Exploitée pendant 42 ans, la centrale de Fessenheim dans le Haut-Rhin est définitivement arrêtée depuis le 30 juin 2020.

La consommation d'énergie en France

En 2023, la France a consommé 2 523 TWH d'énergie. Si la consommation finale d'énergie a baissé (-2,6%), les usages internes de la branche énergie et les pertes liées aux transformations et au transport ont augmenté de 10,5%.

Les principaux secteurs consommateurs d'énergie en France sont : les transports (34%), le bâtiment résidentiel (28%) et l'industrie (19%). Tous ces secteurs ont vu leur consommation d'énergie diminuer en 2023 :



-5,1% pour l'industrie, -2,8% pour le transport et -2,5% pour le bâtiment résidentiel.

Les principales sources d'énergies consommées sont : le nucléaire (39%), les produits pétroliers (30%), les énergies intermittentes et renouvelables (15%) et le gaz naturel (13%)

Exportations et importations d'énergie en France

En 2023, la production nationale d'énergie ayant augmenté plus rapidement que la consommation, le taux d'indépendance énergétique s'est amélioré. Cette année, la France a assumé 56,3% de ses besoins.

Exportations

Grâce au rebond de la production nucléaire et au progrès des énergies intermittentes et renouvelables, la France est devenue exportatrice nette d'électricité (50 TWH et 3,9 milliards d'euros). Elle a également exporté vers d'autres pays européens pour 140 TWH de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) acheté à l'étranger.

Importations

La facture énergétique s'est élevée l'année dernière à 61 milliards d'euros soit environ moitié moins qu'en 2022. La France importe principalement du gaz et du pétrole :

- Les entrées nettes de gaz (importations moins exportations et transit) ont diminué de 19,6% en 2023 du fait du rebond de la production électrique. La facture, de 16 milliards d'euros, a été divisée par trois par rapport à l'année précédente notamment grâce à la baisse des cours

mondiaux. La France se fournit principalement en Norvège, aux États-Unis et encore pour environ 12,5% auprès de la Russie.

- Les importations de pétrole brut ont augmenté de 10,5% en 2023 (540 TWH) pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Au contraire, les importations de produits raffinés ont diminué de 15% pour un montant de 19,8 milliards d'euros. Au total, le pétrole représente 76% de la facture énergétique de la France qui se fournit principalement en Afrique du Nord et aux États-Unis pour le brut et auprès de la Belgique, de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Inde pour le raffiné.

Les principaux pays producteurs dans le monde

En 2023, les principales sources d'énergie de la planète étaient : le pétrole (31,7%), le charbon (26,5%) et le gaz naturel (23,3%). Les énergies fossiles représentent ainsi toujours plus de 80% des sources d'énergie primaire, contre 14,2% pour l'intermittent et le renouvelable et 3,9% pour le nucléaire.

Pétrole

Les trois principaux pays producteurs de pétrole (compris ici au sens large : pétrole brut, pétrole de schiste, sables bitumineux, etc) sont :

- **Les États-Unis** avec plus de 12,9 millions de barils par jour, soit environ 19% de la production mondiale. 65% des extractions du pays sont du pétrole et du gaz de schiste. Les États-Unis ont exporté plus de 4 millions de barils par jour l'année



dernière, ce qui fait du pétrole, la première catégorie d'exportation du pays en volume et en valeur.

- **La Russie** avec environ 10,4 millions de barils par jour, principalement du pétrole brut, soit 12,5% environ de la production mondiale. Devant l'embargo occidental sur le pétrole, la Russie a redirigé la quasi-totalité de ses exportations vers l'Asie. Alors que l'Europe représentait auparavant 40 à 45% du volume des exportations dans ce domaine, la Russie se tourne aujourd'hui à 50% vers la Chine et 40% vers l'Inde.
- **Les treize pays de l'OPEP** avec en tête l'Arabie Saoudite, premier producteur de pétrole brut) qui produisent environ 36% du pétrole mondial, soit plus de 93 millions de barils par jour. D'après la firme BP, cette part devrait d'ailleurs augmenter car ces pays possèdent environ 70% des réserves mondiales de pétrole.

Gaz

Les deux principaux pays producteurs de gaz sont les **États-Unis** et **la Russie**. En 2022, les premiers ont produit 1 027 milliards de m³ de gaz contre 699 milliards pour leur concurrent. Suivent ensuite **l'Iran, la Chine** et **le Canada** (autour de 220 milliards de m³). Si, du fait des sanctions occidentales, la Russie a connu des difficultés en 2023, les États-Unis, ont, eux, vu leur production augmenter d'environ 4%. Il s'agit désormais du premier exportateur de gaz naturel liquéfié (GNL), principalement vers l'Europe et l'Asie.

Charbon

Selon l'Agence internationale de l'énergie, la production mondiale de charbon a atteint un nouveau niveau record de 8.582 millions de tonnes en 2022. **La Chine** compte à elle seule pour plus de la moitié de cette production mondiale (51% environ) puis suivent **l'Inde, l'Indonésie** et **les États-Unis**. Il est toutefois intéressant de noter que les États-Unis disposent de la plus grande réserve prouvée (22%). La France ne consomme presque plus de charbon (à peine 9 millions de tonnes en 2022). Seules trois centrales thermiques existent encore en métropole, à Cordemais (Loire-Atlantique) et Saint-Avold (Moselle).

Le nucléaire

Après une forte poussée dans les années 1980, le nucléaire ne représente aujourd'hui que 4% du mix énergétique mondial et 9% du mix électrique. En 2023, selon l'Energy Institute, La production mondiale nucléaire s'élevait à 2.686 TWh.²⁰ Avec ses 1.022,4 TWh la France produit donc près de 38% de l'énergie nucléaire mondiale, en deuxième position derrière les États-Unis mais devant la Chine.

Énergies intermittentes et renouvelables

Depuis 2005, les énergies intermittentes et renouvelables ont connu une forte croissance et représentent aujourd'hui 14,2% du mix énergétique mondial et 30% du mix électrique. Les pays importants sont :

- **La Chine** : il s'agit du principal producteur d'électricité hydraulique (30,1 % de la production mondiale) et du premier producteur d'énergie solaire (33% du total). La Chine a représenté 51 % de la production solaire mondiale supplémentaire et 60

²⁰ [Connaissance des énergies](#)



% de la nouvelle production éolienne mondiale de 2023 par rapport à 2022.

- Plusieurs pays ont un mix énergétique vert : **L'Islande** grâce à l'hydraulique et à la géothermie (100% d'énergies

renouvelables), **le Costa Rica** (100%) grâce à l'hydraulique, **l'Écosse** (97%) grâce à l'éolien, ou **la Norvège** (95%) grâce aussi à l'hydraulique.

RÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Dans la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres (exclusives, partagées ou d'appui), l'énergie est une compétence partagée au même titre que douze autres domaines (marché intérieur, agriculture et pêche, transports, santé publique, etc.). Concrètement, les États membres ne peuvent agir "que si l'Union européenne a décidé de ne pas le faire ou si elle n'a pas encore proposé de législation" (**compétences définies à l'article 4 du traité de l'UE**). Le principe de subsidiarité s'applique : l'UE intervient seulement si les objectifs définis ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres et s'il est plus pertinent de le faire au niveau européen ; tout repose donc dans les définitions des objectifs européens et celle de l'efficacité.

Principaux objectifs de l'UE ²¹

Selon l'union de l'énergie (2015), les cinq principaux objectifs de la politique énergétique de l'Union sont les suivants :

- Diversifier les sources d'énergie de l'Europe et garantir la sécurité énergétique grâce à la solidarité et à la coopération entre les pays de l'Union européenne;
- Assurer le fonctionnement d'un marché intérieur de l'énergie pleinement intégré, de façon à garantir la libre circulation de l'énergie dans l'Union grâce à des infrastructures adéquates et à l'élimination des obstacles techniques ou réglementaires;
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la dépendance à l'égard des importations d'énergie, faire baisser les émissions et stimuler l'emploi et la croissance;
- Décarboner l'économie et se diriger vers une économie à faible intensité de carbone, conformément à l'accord de Paris;
- Promouvoir la recherche dans les technologies à faible intensité de carbone et dans les technologies énergétiques propres et donner la priorité à la recherche et à l'innovation pour stimuler la transition énergétique et améliorer la compétition.

²¹ [La politique de l'énergie: principes généraux](#), mars 2024, **lecture recommandée**



L'objectif est de "garantir aux foyers et aux entreprises de l'UE une énergie sûre, durable, compétitive, et à des prix abordables".

L'UE vise une augmentation de 42,5% de la part des énergies renouvelables d'ici 2030, une réduction de 11,7% de la consommation par rapport à 2020, l'interconnexion d'au-moins 15% des réseaux d'électricité.

"Sur le plan énergétique, l'un des enjeux historiques au niveau européen a longtemps été la constitution d'une Union de l'énergie : celle-ci impliquerait l'intégration totale des marchés nationaux de l'énergie.

Afin de réaliser ce projet, l'ouverture à la concurrence de ces marchés nationaux de l'électricité et du gaz a par exemple été réalisée progressivement à partir de 2004 pour les entreprises et collectivités, et de 2007 pour les particuliers. Des règles nationales demeurent toutefois pour favoriser certaines entreprises historiques.

En parallèle, l'UE a acté la séparation des activités de production, de transport, de distribution et de fourniture d'énergie aux consommateurs : aucune entreprise ne peut désormais avoir le monopole d'un bout à l'autre de la chaîne, de la production à la consommation.

L'harmonisation des réseaux de transport d'énergie en vue d'améliorer leurs interconnexions entre pays européens a été entreprise. L'UE a également mis en œuvre des mécanismes de solidarité régionale en cas de crise.

Depuis le 1er janvier 2020, les gestionnaires nationaux des réseaux d'électricité ont l'obligation de mettre à disposition au moins 70 % de la capacité des réseaux pour les échanges transfrontaliers. Une politique qui faisait dire au régulateur français de l'énergie (CRE), en 2020,

que le marché intérieur européen dans ce domaine était "un projet en voie d'achèvement".²²

Cadre légal

[L'article 194](#) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) donne le cadre général, des dispositions spécifiques, des règlements et des directives l'accompagnent (article 122 - protection des consommateurs -, articles 170-172 - accords internationaux - du TFUE).

Le [Pacte vert](#) et le Paquet climat lancés en 2019 et 2021 visent à transformer l'Europe en un continent neutre en carbone d'ici 2050. Parmi les nombreuses mesures annoncées figurent l'objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans le mix européen d'ici à 2030 (23 % de la consommation finale brute d'énergie de l'UE en 2022) et une refonte de la fiscalité de l'énergie (l'adapter aux objectifs européens).

[Le traité Euratom](#) (signé à Rome en 1957) constitue la base juridique de la plupart des actions de l'Union dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Quelques chiffres

Consommation énergétique globale

- UE : 9,1 % de la consommation primaire d'énergie mondiale (CPEM)
- Chine : 27,6 % CPEM
- États-Unis : 15,2 % CPEM
- CPEM de l'UE en 2023 : Environ 1,3 milliard de tonnes équivalent pétrole.
- CPEM des États-Unis en 2023 : 2,3 milliards de tonnes équivalent pétrole.

²² [Toute l'Europe](#), octobre 2024

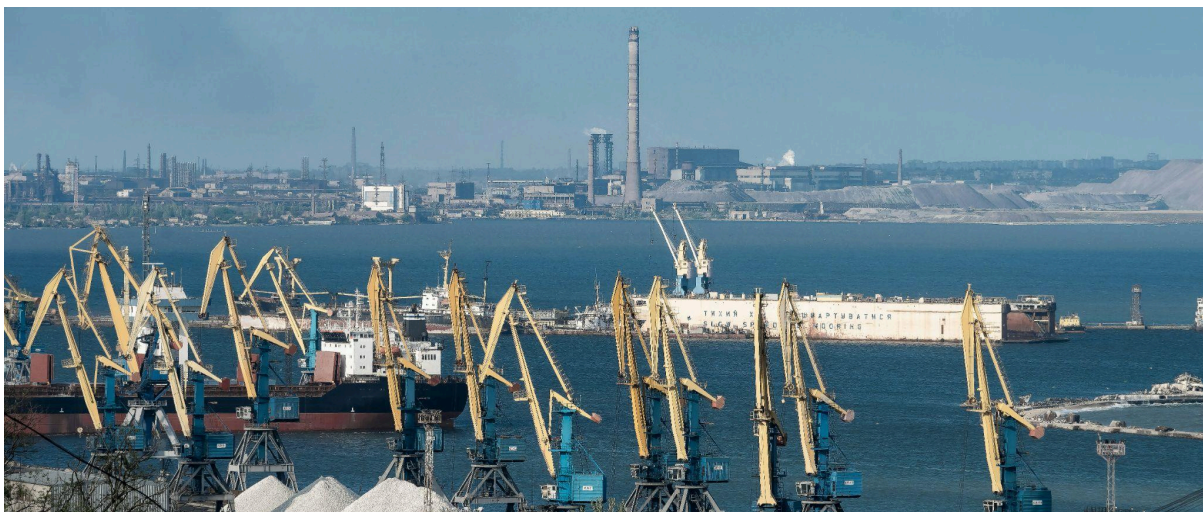


Sources d'énergie dans l'UE

- Énergies fossiles : Environ 70 %
- Pétrole : 37 %
- Gaz : 21 %
- Charbon : 12 %
- Énergies renouvelables : Plus de 23 % de la consommation finale d'énergie de l'UE en 2022.

Dépendance énergétique (quelques pays)²³

- UE : 63%
- Zone euro : 67%
- Estonie : 6%
- Suède : 27%
- Roumanie : 32%
- Bulgarie : 37%
- Finlande : 41%
- Danemark : 42%
- Pologne : 46%
- France : 52%
- Allemagne : 68%
- Portugal : 71%
- Espagne : 74%
- Belgique : 74%
- Autriche : 74%
- Turquie : 77% (hors UE)
- Italie : 79%
- Grèce : 79%
- Pays-Bas : 80%



²³ [Eurostat](#)

INDÉPENDANCE, SÉCURITÉ OU SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : TROIS CONCEPTS DIFFÉRENTS QUI PEUVENT SE REJOINDRE

La souveraineté énergétique d'une nation repose d'abord et avant tout sur un mix énergétique diversifié ainsi que des fournisseurs fiables et multiples liés par des contrats sur le long terme. Dans la hiérarchie des énergies, l'hydroélectricité et l'atome sont les incontestables champions que le Général de Gaulle, pour qui la souveraineté nationale était une valeur suprême, avait impulsés dès son accession au pouvoir en 1958. Le Président Pompidou l'avait également bien compris en lançant le plan Messmer à l'aube des années 1970.

Par Philippe Charlez, expert en questions énergétiques, Institut Sapiens

Rares sont aujourd'hui les nations indépendantes sur le plan énergétique

Produisant et consommant son propre charbon, la Chine est en revanche dépendante à 70% de ses importations pétrolières en provenance du Moyen Orient. Même les Etats-Unis qui grâce aux hydrocarbures de schistes sont quasi autonomes en pétrole et exportateurs majeurs de gaz (notamment vers l'Europe sous forme de GNL) sont dépendants des importations d'uranium pour produire leur électricité nucléaire. Le degré d'indépendance énergétique d'un pays est donc variable en fonction de son mix énergétique toujours largement influencé par ses ressources propres. Ce n'est pas un hasard si l'Arabie Saoudite continue de produire son électricité en brûlant du pétrole. Quant à la Russie, son mix énergétique est sans surprise majoritairement gazier.

Ne recelant que très peu d'hydrocarbures, les nations européennes sont aujourd'hui dépendantes à 95 % de leurs importations pétrolières et gazières. Même constat pour le nucléaire : la France est dépendante à 100% de ses importations d'Uranium. Cela ne signifie pas pour autant que l'Hexagone ne maîtrise pas son avenir énergétique. A l'indépendance se superposent deux autres concepts tout

aussi stratégiques : la sécurité et la souveraineté énergétique.

En première lecture, une nation énergétiquement indépendante est par construction sécurisée et souveraine.

Mais, cela n'a pas que des avantages. Confortablement assises sur leurs ressources, les « économies de rente » sont souvent victimes de la célèbre « maladie hollandaise ». Reposant principalement sur l'extraction de ressources minières et non sur la valeur ajoutée créée par l'industrie, le commerce ou les services, les économies de rente mobilisent tout l'investissement dans le secteur énergétique au détriment des autres secteurs. Créant de facto une économie peu diversifiée, elles dédaignent les activités productrices en faveur de profits spéculatifs et de l'importation massive de produits manufacturés. Excepté la Norvège, la plupart des pays pétroliers et gaziers (notamment africains) ont été victimes de la maladie hollandaise.



Pour limiter l'impact de sa dépendance énergétique, une nation doit en priorité assurer la sécurité de son approvisionnement.

Une fois sa sécurité assurée, elle peut alors décider souverainement du mix énergétique le plus approprié pour sa population et son économie. La souveraineté énergétique d'un pays dépendant est donc une conséquence directe de sa sécurité. Cette sécurité repose sur quatre piliers.

Le conflit russo-ukrainien a démontré comment un fournisseur historique de gaz lié par des contrats long terme rédigés en bonne et due forme pouvait, en quelques semaines, se transformer en un partenaire infréquentable et mettre à mal la sécurité énergétique du Vieux Continent. De la même façon, l'uranium nigérien que la France importe depuis plusieurs décennies reste une ressource à haut risque menacée par les incursions récurrentes de groupes islamistes extrémistes. Chaque fournisseur doit donc faire l'objet d'une analyse régulière des risques (risque économique, politique intérieure, conflit régional). La fiabilité des fournisseurs est donc le premier pilier.

La sécurité énergétique est aussi étroitement liée à la sûreté des trajets d'approvisionnement (second pilier).

Ainsi suffirait-il de couler deux gros navires dans le resserré détroit de Malacca pour mettre à genoux l'approvisionnement pétrolier Chinois. Un pays ayant accès à la mer possède un avantage déterminant sur ses voisins enclavés. Ainsi en Europe la sécurité énergétique de pays comme la Suisse, l'Autriche ou la République Tchèque peut être mise à mal par la seule volonté de ses voisins.

L'exemple le plus connu est celui du Népal. Sans aucune ressource minérale ni accès à la mer, son approvisionnement énergétique est entièrement dépendant de son « grand frère indien ». En 2015, jugeant la politique du nouveau gouvernement népalais en déphasage avec leur vision, les autorités indiennes mirent le Népal sous embargo pétrolier et gazier. Après le tremblement de terre catastrophique du 25 Avril 2015 qui avait ravagé une partie du pays, ce blocus a fortement pénalisé le tourisme qui représente la première source de devises du Népal et une part significative de son PIB.

Le troisième pilier est bien évidemment la diversification de l'approvisionnement.

Même si son fournisseur est hyper fiable, une nation doit éviter à tout prix le piège mono-fournisseur et étudier parallèlement à sa stratégie primaire un ou plusieurs back-up en cas de défaillance inattendue. En important la quasi-totalité de son gaz de Russie sans réel back up, l'Allemagne a pris des risques inconsidérés qu'elle a payé cash même si l'aide de ses voisins bienveillants (dont la France) en ont atténué les effets.

Enfin, toutes les sources d'énergie ne confèrent pas à une nation la même sécurité énergétique.

Ainsi le pétrole qui se transporte aisément par voie maritime ou terrestre (train et route) est aisément « interchangeable ». C'est la raison pour laquelle l'embargo sur le pétrole russe a eu très peu d'impact sur les marchés pétrolier mondiaux. Il conduisit à un jeu de « chaises musicales » à volume constant : le pétrole russe n'étant plus acheté par les Européens transita vers la Chine et l'Inde pour



finaleme nt se retrouver en Europe sous forme de produits raffinés.

Le cas du gaz est en revanche très différent. Son transport par gazoduc figeant les points de départ et d'arrivée, le consommateur est physiquement lié au producteur. Il ne pourra s'en dégager qu'après avoir construit une route différente, ce qui prend généralement plusieurs années. L'alternative est le Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Transporté par méthanier, il nécessite dans le pays consommateur un accès à la mer ainsi que des terminaux de regazéifi cation. Durant le conflit russo-ukrainien la France (qui possède quatre terminaux) a pu aisément remplacer une grande partie du gaz russe par du GNL américain. En revanche les Allemands qui n'en possèdent aucun (les Verts s'y sont toujours opposés) se sont vus obligés de compter sur le bon vouloir des Français acceptant de rerouter vers l'Allemagne une partie du GNL américain regazéifié.

L'approvisionnement n'est pas la seule composante de la sécurité énergétique, l'autre étant la stabilité des prix.

Un approvisionnement parfaitement sécurisé dont les prix varient de façon incontrôlée peut fortement affecter la souveraineté d'une nation. Et sur ce point toutes les énergies ne se valent pas.

Ainsi en est-il du pétrole. L'avantage de sa mobilité cache l'inconvénient de l'instabilité de ses cours mondiaux qui peuvent s'avérer très instables avec toutes les conséquences économiques et sociales pour les pays consommateurs. Au contraire du pétrole, les prix du gaz peuvent se négocier sur le long terme entre un producteur et un consommateur. A nouveau les inconvénients

sur l'approvisionnement deviennent des avantages sur les prix.

Un exemple intéressant est celui du nucléaire qui confère la double sécurité temporaire à une nation et ce même si cette dernière ne produit pas d'Uranium. En effet, d'une part, lorsqu'un réacteur a été chargé de combustible, il est autonome pendant deux à trois ans. D'autre part, l'atome est un secteur où le prix du MWh repose à 95% sur les investissements (le prix de construction du réacteur) alors que le prix du combustible compte seulement pour 5%. En cas de flambée de l'Uranium, l'impact sur le prix du MWh reste donc marginal. Ce double avantage confère au nucléaire un statut particulier : il assure à une nation non productrice une souveraineté bien supérieure.

La souveraineté énergétique d'une nation repose d'abord et avant tout sur un mix énergétique diversifié

Ne faisant appel à aucun combustible, les énergies renouvelables (le soleil et le vent appartiennent à tout le monde !) seraient les seules à garantir 100% de la sécurité énergétique d'une nation non productrice de ressources minérales. La proposition s'avère fautive dans la mesure où la plupart des équipements dédiés (éoliennes, panneaux solaires mais aussi véhicules électriques) réclament nombre de métaux critiques (cuivre, cobalt, platine, métaux rares...) dont les marchés sont contrôlés à 80% par la Chine.

Contrairement à une idée reçue, l'évolution vers un mix énergétique renouvelable ne confère pas à une nation une pleine souveraineté énergétique. Elle déplace sa dépendance pétrolière & gazière vers une dépendance minière (exception faite de l'hydroélectricité qui demeure aujourd'hui la



source d'énergie « quasi parfaite » - pas de combustible, pas d'intermittences, pas de métaux critiques, pas d'émissions de CO₂-). Une société « tout renouvelable » n'accroît pas la souveraineté, elle la réduit.

La souveraineté énergétique d'une nation repose d'abord et avant tout sur un mix énergétique diversifié ainsi que des fournisseurs fiables et multiples liés par des contrats sur le long terme. Dans la hiérarchie des énergies, l'hydroélectricité et l'atome sont

les incontestables champions que le Général de Gaulle, pour qui la souveraineté nationale était une valeur suprême, avait impulsé dès son accession au pouvoir en 1958. Le Président Pompidou l'avait également bien compris en lançant le plan Messmer à l'aube des années 1970. Une vision qui fait aujourd'hui tellement défaut au sein d'un monde politique gangrené par l'idéologie verte dominante.

Philippe Charlez est ingénieur des Mines de l'École Polytechnique de Mons (Belgique) et Docteur en Physique de l'Institut de Physique du Globe de Paris. Expert internationalement reconnu en énergie, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la transition énergétique dont « Croissance, énergie, climat. Dépasser la quadrature du cercle » (2017 Ed De Boek supérieur), « L'utopie de la croissance verte. Les lois de la thermodynamique sociale » (2021, Ed JM Laffont) et « Les dix commandements de la transition énergétique » (2023, Ed VA). Philippe Charlez enseigne à Dauphine, Mines Paris Tech, l'IFP, l'Institut Galilée et le Centre International de Formation Européenne. Il est éditorialiste régulier pour Valeurs Actuelles, Le Figaro, Contrepoints, Atlantico et Opinion Internationale. Il est Directeur de l'Observatoire Energie/Climat de l'Institut Sapiens.



LE NUCLÉAIRE C'EST L'EUROPE, LE NUCLÉAIRE C'EST LA PAIX !

La construction de la communauté européenne des nations souveraines est intimement liée au nucléaire civil. Nous l'avons oublié, nos élus l'ont oublié, nos gouvernants l'ont oublié, mais la construction européenne telle que nous la connaissons a été basée initialement sur le développement de l'industrie de l'énergie atomique dans un souci de coopération économique, de sécurité et d'indépendance énergétique.

Par Fabien Bouglé, expert en politique énergétique

Le 26 juillet 1956, le nouveau chef d'État égyptien, Gamal Abdel Nasser, annonce la nationalisation du canal de Suez, lieu de passage stratégique qui relie la mer Rouge à la Méditerranée pour les transports de matière énergétique comme le pétrole venant du Moyen-Orient. Cette décision politique crée un choc mondial au point qu'une coalition menée par Israël, la France et le Royaume-Uni commence, à partir du 26 octobre 1956, à envahir l'Égypte, avec pour objectif de renverser Nasser en raison de l'enjeu majeur du contrôle de ce canal pour la sécurité d'approvisionnement énergétique des pays européens. Gagnée militairement, la guerre se solde in fine par un échec diplomatique sous la pression des États-Unis et de l'Union soviétique. Nasser garde le pouvoir en Égypte et contrôle désormais une voie de passage stratégique pour l'économie européenne.

Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères français. En pleine guerre froide et six ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France - dans un souci de pacification avec l'Allemagne - voyait dans cette coopération énergétique et industrielle avec son ancien ennemi une manière de construire une paix durable sur le long terme en contribuant à la sécurité énergétique de l'Europe. Cette première tentative de construction européenne n'eut pas le succès escompté.

Besoin urgent d'indépendance

De ce fait, la nationalisation du canal de Suez en 1956 rebat les cartes de la géographie internationale de l'énergie, accélérant le besoin urgent d'une coopération européenne dans le domaine afin d'assurer une meilleure indépendance des pays qui ont un besoin vital de ce qui constitue le sang de leurs économies. Les pays qui avaient initié la CECA envisagent alors une coopération européenne non plus fondée sur le charbon et l'acier mais cette fois sur l'énergie nucléaire. La France victorieuse du général de Gaulle avait, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, contribué à un développement sans précédent du nucléaire civil et militaire avec la création en 1945 du Commissariat à l'énergie atomique, accélérant les recherches et innovations scientifiques majeures dans ce secteur hautement stratégique.

Après les événements de 1956 en Égypte, les pays qui avaient initié la Ceca décident alors la signature d'un nouveau traité d'alliance, basé cette fois sur le développement industriel de l'atome.

Le président du Conseil des ministres français, Guy Mollet, devait s'exprimer à ce sujet le 11 septembre 1956 lors d'un discours prononcé en Normandie, repris par le Monde:



“
« Pour une grande partie de notre ravitaillement en pétrole nous sommes, vous le savez, dans la dépendance du Moyen-Orient. La crise de Suez montre brutalement la nécessité de disposer en France même et dans les territoires de la République de nouvelles sources d'énergie pour assurer notre indépendance en ce domaine. L'énergie atomique peut fournir le relais nécessaire. C'est dire l'importance du programme atomique français pour l'avenir du pays. C'est dire aussi l'importance de l'organisation atomique européenne (Euratom), qui permettra un développement plus rapide de l'équipement de la France et de ses voisins en centrales nucléaires. »

Les pays initiateurs de l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui devaient signer à Rome le 25 mars 1957 les deux grands traités fondateurs de la communauté européenne: la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa), autrement appelée Euratom, et son pendant économique, la Communauté économique européenne (CEE), qui constitueront les deux piliers fondateurs de la construction européenne, plus connus sous le vocable des traités de Rome. L'Union européenne est donc de ce fait intimement liée à l'énergie nucléaire. L'Europe c'est le nucléaire, le nucléaire c'est l'Europe. Vouloir nier et remettre en cause le nucléaire c'est vouloir nier l'Europe elle-même, et combattre le nucléaire en Europe c'est agir contre la paix en Europe.

Progressivement et probablement en raison du confort énergétique retrouvé après le choc pétrolier de 1973 par le développement du plan nucléaire Messmer de 1974 en France, qui aura permis un retour à une meilleure

indépendance énergétique en particulier vis-à-vis des énergies fossiles, les Français et les Européens ont progressivement oublié les racines fondatrices de la communauté des pays d'Europe.

Le confort d'une électricité abondante permis par le nucléaire a fait oublier l'enjeu fondamental du traité Euratom pour ne retenir que l'apport de la Communauté économique européenne. La CEEa devait alors être invisibilisée par la CEE, d'une part en raison de l'abondance de l'électricité permise par le nucléaire mais aussi par la propagande antinucléaire des quarante dernières années, déployée en Europe par les officines financées et pilotées par l'industrie du pétrole américain ou du gaz russe, main dans la main pour détruire l'image de marque d'un nucléaire émancipateur d'une Europe dépendante.

Le choc gazier de 2021, suivi de la guerre en Ukraine puis des sabotages des gazoducs Nord Stream 1 et 2 auront produit un véritable électrochoc, mettant en lumière l'incroyable guerre mondiale de l'énergie qui se déroulait sous nos yeux, ravivant ainsi l'angoisse de la pénurie énergétique en Europe et par là même l'inquiétude de la décroissance dans un contexte rude de bataille économique mondiale.

Sécurité d'approvisionnement

Le nucléaire délaissé, malmené avec succès par les opérateurs de guerre économique, oublié par les gouvernants aveuglés, devait, à partir de 2021 en France, renaître de ses cendres tel le phénix, tant les enjeux de souveraineté énergétique devenaient fondamentaux et particulièrement d'actualité en Europe. Les craintes pour notre sécurité d'approvisionnement ravi- vaient les enjeux



historiques qui avaient été au cœur de la construction européenne, et le nucléaire apparaissait à nouveau comme un enjeu d'autant plus prioritaire qu'il cumule la puissance, la sécurité et la décarbonation. Bref, l'énergie nucléaire contribue à une abondance énergétique incontestable tout en limitant considérablement les conséquences environnementales que peuvent générer les centrales au charbon ou les éoliennes allemandes, particulièrement polluantes et intermittentes.

Ce retour en grâce salutaire devait conduire à une nouvelle fracture européenne, opposant cette fois les pays européens partisans de l'atome comme voie d'indépendance énergétique et les pays convaincus du rôle déterminant des énergies intermittentes. Deux alliances ont vu le jour: l'alliance du nucléaire, digne héritière de l'Europe historique de l'Euratom, portée par la France, face à l'alliance de l'Energiewende, pilotée par l'Allemagne, souhaitant une transition énergétique éloignée des valeurs fondatrices et historiques de l'Union européenne. Les centrales nucléaires en guerre contre les éoliennes couplées au gaz russe ou américain.

Plus de soixante-dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe renouait avec une nouvelle guerre, non pas militaire cette fois mais économique, opposant deux modèles énergétiques, deux visions de l'Europe. L'Allemagne revancharde, rancunière des sanctions énergétiques du traité de Versailles de juin 1919, empêtrée dans ses vieux démons de ses défaites successives de 1918 et de 1945, et ne supportant pas la prééminence économique que peut apporter le nucléaire à la France, fait une priorité stratégique de déstabiliser l'industrie nucléaire française, au point de mener à Bruxelles, à Berlin ou même à Paris des opérations d'ingérence visant à ralentir ou

saboter son développement en France et en Europe. Tout est bon: officines antinucléaires, lobbys, infiltration de ministères en France, une véritable nébuleuse d'acteurs pilotés par l'Allemagne agit publiquement ou dans l'ombre, dans une véritable guerre technocratique et géopolitique, en instrumentalisant la Commission européenne et les institutions de l'Union européenne pour asseoir son modèle. Une Europe des nations souveraines que l'abondance d'énergie nucléaire favorise face à une Union européenne allemande, symbolisée par l'éolienne tripale, aspirant à étendre son emprise idéologique sur l'Europe tout entière.

Le gouvernement français se voit même refuser à plusieurs reprises l'accès aux travaux de l'alliance de l'Energiewende, que la France souhaitait intégrer sous couvert de "*en même temps énergétique*". La réponse allemande est cinglante: être pour le nucléaire, c'est être contre les énergies qualifiées de renouvelables. La France naïve ou collaboratrice se laisse faire, n'hésitant pas à sacrifier sa ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher sur l'autel de la bonne entente du "*couple franco-allemand*".

Renouer avec une vision historique

Créatrice de l'Alliance des territoires du nucléaire, son action efficace sur le sujet commençait à fortement irriter l'Allemagne. Le remaniement gouvernemental début 2024 était une occasion en or pour installer à sa place un adepte germano-compatible des poncifs éoliens ou photovoltaïques. Et même la commission d'enquête sur la souveraineté énergétique, créée en 2022 à l'initiative des Républicains, devait



minimiser la question fondamentale de la fracture énergétique entre la France et l'Allemagne dans un déni de réalité historique.

La réalité est que la guerre mondiale de l'énergie que nous connaissons aujourd'hui se traduit par une guerre intra-européenne entre deux modèles énergétiques, qui pourrait s'aggraver avec une traduction militaire. Récemment, le chancelier Olaf Scholz évoquait son ambition de mettre en place en Allemagne la plus grande armée d'Europe, regrettant à ce sujet que les stratèges allemands se soient trompés en considérant que leur pays était entouré de pays amis.

La France doit d'urgence renouer avec une vision historique de la communauté européenne, celle du nucléaire comme outil de souveraineté énergétique mais aussi de pacification des relations en Europe. Il est illusoire d'imaginer pouvoir continuer dans un "*en même temps*" énergétique, en mixant nucléaire et éoliennes intermittentes couplées au gaz ou au charbon.

Elles ont définitivement montré leurs limites: aléatoires et peu productives, elles nécessitent des back-up au gaz, leur déploiement alourdit la facture énergétique des Européens et nécessite des frais de nouvelles lignes à haute tension gigantesques, évalués à 200 milliards d'euros rien qu'en France. Elles ne font que ralentir le déploiement des centrales nucléaires en France et en Europe.

Dans ce conflit mondial de contrôle et d'asservissement énergétique, l'Europe est en grande position de faiblesse. Soumise à des importations de ressources énergétiques de 55% de sa consommation, elle est entièrement

dépendante des États-Unis ou de la Russie, deux pays totalement autonomes énergétiquement. La France dépend pour sa consommation énergétique de seulement 45% en importations, là où l'Allemagne en dépend à 65% et certains pays, comme le Portugal, l'Espagne ou l'Italie, à plus de 70%. La communauté des pays européens doit donc renouer avec ce qui a été au cœur de sa création: l'indépendance énergétique, et seul le nucléaire permet d'assurer une électricité souveraine, décarbonée et sécurisée, en particulier avec les nouvelles technologies du nucléaire comme les surgénérateurs utilisant de l'uranium appauvri et du plutonium, en quantités très importantes sur le sol français, permettant plusieurs milliers d'années de production électrique et d'indépendance énergétique.

Il est urgent de renouveler le traité Euratom en intégrant tous les pays souhaitant participer à ce grand défi d'avenir de l'atome en Europe. Un plan nucléaire européen doit être proposé à l'initiative de la France pour restaurer l'esprit et la lettre des pères fondateurs de la communauté européenne construite en 1957.

Ce plan Messmer à l'échelle de l'Europe doit être piloté par la France, pays initiateur des institutions européennes. Cette nouvelle communauté européenne des nations, assurant la souveraineté énergétique de ses membres, doit se construire sur les cendres d'une Union européenne décadente, qui a totalement perdu ses valeurs fondamentales. C'est la seule solution pour renouer avec une Europe des nations, pour construire notre indépendance énergétique et pour préserver la paix sur le continent européen.





Fabien Bouglé est expert en politique énergétique. Après avoir publié deux livres qui ont eu un important retentissement : *"Nucléaire, les vérités cachées"*, (octobre 2021) et *"Éoliennes - La face noire de la transition écologique"*, (octobre 2019) et il a sorti en septembre 2023 son troisième opus *"Guerre de l'Énergie au cœur du nouveau conflit mondial"* toujours aux éditions du Rocher, qui a reçu la mention d'honneur du Prix Turgot 2024. Il y annonce que la troisième guerre mondiale a éclaté au grand jour avec le sabotage des gazoducs Nord Stream 1 et 2 et que cette guerre des temps modernes est une guerre de l'énergie.

Auteur de nombreuses études et tribunes sur l'énergie, il a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables de l'Assemblée nationale organisée en 2019 et conseille sur le sujet de nombreuses personnalités de tous bords politiques. Juriste de formation, chef d'entreprise dans le secteur financier et culturel, Fabien Bouglé est ancien officier de réserve de gendarmerie. Ses publications sur l'énergie s'inscrivent dans la lignée de son engagement citoyen dans le domaine de la défense et de la souveraineté nationale.



L'AUDITION D'HENRI PROGLIO À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Henri Proglia, président-directeur général d'EDF de 2009 à 2014, a été auditionné le 13 décembre 2022 devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France. Morceaux choisis.

“Toute la réglementation européenne depuis 10 ans ne vise que la désintégration de l'entreprise EDF.

Cette Europe qui a pris comme axe idéologique quasi-unique la concurrence qui bien sûr, « fait le bonheur des peuples »... On voit ce que ça donne en matière d'énergie.

Cela c'est traduit concrètement par la mise en concurrence des barrages [...] Par l'imposition à EDF la vente à prix cassé, puisque inférieur au coût de revient, de 25 % de sa production électronucléaire à ses propres concurrents pour qu'ils puissent vendre leur énergie aux clients d'EDF.

Pour couronner le tout, il fallait définir un prix de marché qui a été indexé sur le prix du gaz.

Pourquoi, alors qu'on n'en utilise pas ?

Parce que les Allemands utilisent le gaz et que toute la démarche est allemande et que la réglementation européenne est allemande.

L'obsession des Allemands depuis 30 ans, c'est la désintégration d'EDF. Ils ont réussi !

Le deuxième acteur [de cette désintégration] est la politique nationale française. Là, on a assisté à la recherche pathétique d'un accord électoral avec un parti antinucléaire.

Conséquences : baisse des efforts de recherche, le désalignement des stratégies des entreprises dépendant de l'État, AREVA, CEA et EDF mus par des courants divergents, avec comme corollaire l'affaiblissement global du système et les difficultés de recrutement qu'on a connu dans ce paysage où le nucléaire était considéré comme infâme et sans avenir.

Donnez la priorité au développement de l'hydraulique. Il y a encore des opportunités d'accélérer dans l'hydraulique en France.

Faisons ce qu'il faut pour sécuriser la durée de vie du parc nucléaire existant.

Si on faisait l'un et l'autre on pourrait progressivement redresser la barre et se donner le temps de relancer le nucléaire parce qu'il faudra 10 à 15 ans.

Audition complètes



LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU NUCLÉAIRE

L'héritage nucléaire de la France est un trésor national, légué par un Etat qui fut stratège. Un Etat qui avait compris que la maîtrise de l'atome, dans toutes ses dimensions, militaire comme civile, était un gage de liberté d'action stratégique et de souveraineté énergétique.

S'interroger sur les enjeux stratégiques pour le nucléaire en 2024 requiert donc de dresser l'inventaire de cet héritage, sans indulgence, d'évaluer le présent avec lucidité pour se projeter dans un avenir souhaitable avec comme seule boussole les intérêts de la France.

Par Vincent Delignon, Chef de projet du Réacteur d'Essais au CEA

Dresser l'inventaire et évaluer la situation actuelle

Dresser l'inventaire de cet héritage apparaît d'emblée comme l'un des axes du récent rapport parlementaire « visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France ». Avec un peu de recul, le simple libellé de ce rapport est édifiant ; il témoigne de l'incapacité de l'Etat à inscrire une stratégie dans le temps long, à préserver, voire développer ce trésor national. Il ne s'agit pas ici de reprendre une à une les conclusions et recommandations de ce rapport. On se contentera d'en recommander une lecture attentive et plus encore l'écoute de certaines auditions tout aussi édifiantes. Elles révèlent l'incapacité des responsables politiques à maintenir une stratégie fondée sur des choix scientifiques, industriels et économiques rationnels. A l'inverse, l'insoutenable légèreté des accords partisans et des calculs de coin de table ont peu à peu dilapidé le trésor laissé en héritage. Cette légèreté a également conduit à interrompre des initiatives qui auraient permis à la France de conserver une avance déterminante dans le domaine des réacteurs électronucléaires en particulier.

Pour autant, tout n'est pas perdu tant le socle nucléaire français reste robuste, notamment grâce à l'exploitation de 56 réacteurs

électronucléaires par EDF et le tissu industriel que cette exploitation requiert, ainsi que la dimension militaire qui maintient un très haut niveau de compétences spécifiques, tant pour les armes que pour la propulsion.

Définir une stratégie nécessite toujours d'évaluer la situation en analysant les facteurs qui influent aujourd'hui sur les enjeux de ce secteur stratégique.

Un monde instable où l'énergie est une arme

Dans un monde instable où le recours à la force est redevenu un mode assumé de règlement des différends, où les règles du droit international s'effacent devant l'intimidation stratégique, le statut d'Etat doté de l'arme nucléaire n'est pas un luxe. Il place notre pays à l'abri d'un certain nombre de chantages. Sur le plan économique et stratégique, notre dépendance aux énergies fossiles nous rend vulnérables et nous prive de certains leviers d'action. L'incapacité de l'Europe à se passer du gaz russe constitue un exemple manifeste, rendant caduque toute volonté de priver celui qui les détient du fruit de ses ressources énergétiques. Jadis, le recours à l'électronucléaire a été choisi pour desserrer l'étau de la dépendance à l'or noir au gré des crises pétrolières, puis a été vécu



comme un avantage substantiel lorsque la perspective de la raréfaction de la ressource fit s'envoler les cours. Désormais, les impératifs écologiques de réduction des émissions de CO2 et les tensions mondiales s'imposent encore davantage aux choix énergétiques.

L'Europe peine à définir un cap

Dans ce contexte, l'Europe apparaît d'autant plus divisée que les choix échappent à des critères rationnels mais se fondent sur une idéologie anti-nucléaire particulièrement clivante. Certains Etats comme la Suède ou l'Italie, qui avaient renoncé à l'atome y reviennent ou manifestent un intérêt nouveau. L'Allemagne, dont les dirigeants persistent à préférer le charbon à l'atome, persévère dans une stratégie désastreuse tant pour son économie que pour la santé de ses citoyens exposés à des particules fines dont la toxicité n'est plus à démontrer. Qui peut croire enfin que son industrie résistera longtemps aux injonctions consistant à adapter la demande d'électricité, donc la production, à une météo favorable à l'éolien et au solaire.

En France, l'action suivra-t-elle les grandes déclarations ?

En France, enfin, même fragilisé par des décisions politiques erratiques, le secteur nucléaire fait preuve d'une certaine résilience. Les compétences scientifiques et techniques existent, les donneurs d'ordre sont organisés, une Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire est à l'œuvre. En revanche, le tissu industriel qui doit irriguer la renaissance des grands projets apparaît fragilisé, victime de la désindustrialisation du pays et du manque de vision, donc de commandes, qui a prévalu

dans le secteur. Par ailleurs, la capacité du système éducatif et au-delà de la formation professionnelle, à générer l'ensemble des compétences en qualité et en quantité ne semble pas acquise.

Enjeux stratégiques

Dans une telle situation et face à l'impérieuse nécessité de reprendre le destin nucléaire de la France en main, les enjeux stratégiques majeurs qui se dégagent relèvent d'une volonté politique affirmée et stable, à même d'inscrire cette stratégie dans le temps long. Quelques axes stratégiques méritent d'être définis et confiés à un pilotage clairement identifié et responsabilisé au résultat.

Au niveau politique, l'expression de cette volonté impose de renoncer à la dilution de l'énergie et de l'industrie dans un ensemble trop vaste dominé par l'écologie. Un ministère de l'énergie et de l'industrie pourrait avantageusement incarner ce nouveau cap. De façon plus générale, il convient également de revaloriser la parole scientifique dans les décisions politiques. Il est frappant de constater à l'écoute de certaines auditions du rapport parlementaire le fossé qui a pu se creuser entre les experts scientifiques de haut niveau et les politiques qu'ils conseillaient, ou leur entourage.

On ne s'étendra pas ici sur le nucléaire militaire ; pérenniser notre dissuasion en modernisant ses deux composantes est une mission pilotée depuis sa création par le plus haut niveau de l'Etat. Il en va de notre assurance vie.



Dans les domaines scientifiques, techniques et industriels

Le défi est de taille pour l'industrie mais dans ce domaine le retour d'expérience existe et ne demande qu'à être mis en œuvre. Retrouver notre capacité à mener des grands projets dans le respect des coûts et des délais apparaît avant tout comme une affaire d'organisation et de volonté. Un pilotage clair, unique, challengé périodiquement par des regards extérieurs bienveillants avant d'être censeurs, s'impose comme une évidence. Néanmoins, les principes les plus élémentaires s'effacent parfois devant la dilution des responsabilités et les querelles de périmètres.

Dans un pays qui privilégie parfois les barreaux aux rameurs, il importe de poser des organisations simples et lisibles, fondées sur la responsabilité et la subsidiarité.

L'autre défi de taille de ce secteur industriel concerne la robustesse du réseau d'ETI et de PME qui fournissent les composants élémentaires, mécaniques, électriques, électroniques. Dans ce domaine, de gros efforts de standardisation restent à mener pour limiter les coûts de développement, de qualification et de production et simplifier le travail de la supply chain. De la performance logistique dépendront à la fois la disponibilité et les coûts d'exploitation des futures centrales.

Gagner la bataille des compétences

Les chiffres annoncés des besoins de recrutement du secteur impressionnent. Ils concernent un large spectre de métiers, spécifiques ou non au domaine nucléaire. Des initiatives émergent, notamment dans les territoires, pour favoriser l'éclosion de filières

de formation, fruits d'un partenariat étroit entre le besoin de formation et leur mise en œuvre concrète. En amont, comme la parole scientifique, les cursus scolaires à dominante scientifique doivent être valorisés, ce qui nécessite également une action vigoureuse pour enrayer la baisse de niveau constatée années après années.

La valorisation de cursus de formations professionnelles dans des domaines techniques peut également contribuer de façon essentielle à l'atteinte des objectifs de recrutement du secteur, dans des métiers essentiels qui nécessitent du temps pour acquérir les qualifications requises. L'exemple des soudeurs est souvent cité et a déjà fait l'objet d'initiatives intéressantes en termes de créations d'écoles dédiées.

Sans oublier la sûreté et les déchets

Garantir un haut niveau de sûreté comme c'est le cas en France est le gage fondamental de l'acceptation de l'énergie nucléaire. Aucun des accidents majeurs, Three Mile Island, Tchernobyl et Fukushima, ne s'est produit sur le sol français. Pour autant, ils ont conduit à des inflexions importantes dans la conception et la prise en compte des risques. Non seulement nos réacteurs sont conçus pour que de tels événements ait une probabilité d'occurrence infinitésimale mais on postule qu'ils pourraient toutefois survenir et on met en place des moyens pour en diminuer les conséquences de façon significative pour le public et l'environnement. Maintenir au bon niveau d'exigence la prise en compte de la sûreté dès la conception puis en exploitation constitue un autre enjeu de la filière nucléaire.

S'agissant des déchets, souvent cités comme héritage honteux que le nucléaire laisserait



aux générations futures, les efforts de recherche et de développement n'ont pas d'équivalent dans l'industrie. Dans ce domaine également, rien ne peut être entrepris sans que les solutions de traitement des déchets ultimes d'une activité n'aient été démontrées.

Perspectives

Pour peu que les actes concrétisent rapidement les annonces relatives aux chantiers EPR2 indispensables à la pérennité du parc nucléaire français, les perspectives pour le secteur nucléaire s'annoncent prometteuses. A court terme, la mise en chantier des 6 puis 8 tranches doit être considérée comme un socle minimal et prioritaire.

Pour compléter cette stratégie sur un moyen terme, il convient de relancer sans tarder une véritable dynamique sur les filières dites « à neutrons rapides » (quatrième génération) qui ont souffert de l'arrêt de Superphénix puis du projet Astrid. La France doit maîtriser cette technologie qui permettra de changer véritablement d'échelle dans l'exploitation des ressources en combustibles nucléaires et la réduction des déchets.

Autre phénomène aussi inédit que stimulant, le développement de « start-ups » du nucléaire.

Encouragées par le plan France 2030, des initiatives ont foisonné pour imaginer des solutions de petits, voire très petits réacteurs destinés à offrir des solutions de décarbonation de l'énergie. Fondés sur des filières qui ne furent pas développées à grande échelle, ces solutions prometteuses sur le papier profitent de l'agilité que confèrent des petites structures exploitant les possibilités offertes par des ressources technologiques nouvelles. La simulation numérique, l'impression 3D, de nouveaux matériaux permettent de concevoir des solutions adaptées à une production de chaleur ou d'électricité à petite échelle.

Quelques défis majeurs en jalonnent néanmoins le développement puis la réalisation, comme les problématiques de capacité industrielle, cycle du combustible, d'autorisations réglementaires et naturellement d'acceptation par le public, dès lors que les hypothèses de viabilité économique auront également été affirmées.

Le nucléaire français apparaît donc à l'aube d'une renaissance tant attendue et qui ne peut plus souffrir de changements de cap incessants. Sans cap clair, point de souveraineté énergétique à l'horizon.



Ancien officier de marine, **Vincent Delignon** a consacré l'essentiel de sa carrière à l'action et à la réflexion stratégique. Ingénieur atomicien, il a navigué sur des sous-marins nucléaires et des bâtiments de surface. Breveté de l'école de guerre et auditeur du CHEM et de l'IHEDN, il a également servi dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. En 2020, il rejoint le commissariat à l'énergie atomique (CEA) comme chef de projet du Réacteur d'Essais dont il pilote la transformation.



L'ÉNERGIE ET LES ARMÉES

L'énergie constitue un enjeu central pour les armées françaises, à la fois sur le plan opérationnel et environnemental. La capacité à garantir un approvisionnement énergétique stable et sécurisé est indispensable pour mener à bien les missions militaires dans des contextes variés. Parallèlement, les armées s'inscrivent dans une démarche sociétale de transition énergétique. Cet équilibre périlleux entre exigences opérationnelles et responsabilité environnementale reflète les défis complexes auxquels sont confrontées les forces armées dans une Europe en mutation.

Par Paul Laurent, étudiant en droit public, réserviste opérationnel au 24^{ème} Régiment d'Infanterie

Le défi énergétique du ministère des Armées

En France, la consommation énergétique du ministère des Armées représente un enjeu majeur, en raison des caractéristiques particulières de cette institution. Les Armées françaises (2019) consomment 835.000 m³ de produits pétroliers par an, principalement pour l'aéronautique (50 %), la marine (25 %) et l'armée de terre (20 %), représentant près de 0,8 % de la consommation pétrolière nationale.

Dans le détail, deux secteurs ressortent :

- La mobilité
 - 0,8% de la consommation pétrolière nationale
 - 73% de la consommation du ministère
- Le bâtiment
 - 455.000 T d'équivalent CO2 (0,5% des émissions nationales)
 - 27% de la consommation d'énergie du ministère

Les efforts d'efficacité énergétique dans les infrastructures ont permis une réduction progressive des émissions de GES, notamment via la suppression des chaudières au fioul et l'intégration aux réseaux de chaleur urbains.

Une stratégie tridimensionnelle

Fruit d'un travail initié en 2007, et culminant avec la « Stratégie énergétique de Défense » (2022), la réflexion française repose sur 3 axes majeurs.

Consommer sûr

Les carburants fossiles, représentant une large majorité du mix énergétique militaire (généralisation du « carburacteur » pour l'aviation et la mobilité terrestre). L'idée est de mettre l'accent sur l'optimisation des consommations à travers l'innovation technologique (bas carbone, hybridation, etc.) pour se défaire des dépendances internationales, notamment dans un contexte de tensions géopolitiques et de volatilité des marchés pétroliers.

Consommer moins

L'Armée met en place des stratégies d'amélioration basées sur la mesure précise des consommations et l'application de normes telles que l'ISO 50015 pour promouvoir l'efficacité énergétique. Cette démarche tente d'inclure l'adoption de pratiques plus frugales dans les opérations extérieures (exploitation de méthodes traditionnelles et lowtech), ainsi qu'une meilleure gestion des infrastructures et



équipements, en prenant en compte l'empreinte environnementale (data centers, bâtiments).

Néanmoins, les exigences opérationnelles pesant sur les Armées françaises imposent de maintenir une consommation en hydrocarbures massive à moyen terme, au risque de perdre notre capacité de projection.

Consommer mieux

Les programmes d'armement intègrent des critères d'écoconception et d'efficacité énergétique. Le développement de nouvelles solutions énergétiques, telles que l'hybridation des motorisations, l'utilisation de biocarburants en aéronautique, et l'optimisation de l'énergie à bord des navires sont des axes clés de cette stratégie. La France a l'avantage immense de pouvoir s'appuyer sur l'énergie nucléaire (notamment pour la propulsion de certains navires de surface et sous-marins, mais aussi pour la consommation d'électricité). La réflexion se porte aujourd'hui sur l'utilisation de centrales nucléaires tactiques projetables. L'autoconsommation d'énergie est explorée, pour les bases militaires, via l'installation de microgrids.

L'utilisation des biocarburants de 1ère génération se heurte cependant à un contexte d'assèchement du pourtour méditerranéen – rendant nécessaire la recherche sur les biocarburants de 2ème et 3ème générations –, l'utilisation de l'hydrogène pose des questions de sécurité et n'est pas encore au point, l'énergie nucléaire est en perte de vitesse à cause d'atermoiements politiques.

Une approche mobilisant plusieurs types d'acteurs

Cette modification de l'approche de la consommation dans le secteur des Armées est propre aux pays occidentaux, pour des raisons de difficultés d'approvisionnement en hydrocarbures (dépendance structurelle de tous les Etats de l'UE) ou pour répondre aux enjeux sociétaux de transition écologique. Dans ce contexte, les partenariats avec les pays européens (Fonds européen de défense) et au sein de l'OTAN (Centre d'excellence pour la sécurité énergétique de Vilnius) sont renforcés pour garantir l'interopérabilité et partager les savoir-faire. Pour accompagner cette démarche, la BITD se doit de faire preuve d'innovation dans sa collaboration avec le ministère afin de répondre à la triple exigence opérationnelle, d'interopérabilité, et d'optimisation. Par ailleurs, même si le secteur des armées est exempté d'une partie des obligations européennes et nationales en matière d'environnement, l'existence de ces réglementations contraignantes pour le secteur civil menace de restreindre le nombre d'entreprises aptes à travailler avec le ministère des armées, ces dernières orientant leurs R&D sur des produits respectant les normes contraignantes en la matière. Enfin, l'Etat doit accompagner les acteurs du secteur de l'énergie, qu'il s'agisse de ceux qui opèrent dans les hydrocarbures, en premier lieu Total, pour assurer le plus longtemps possible l'indépendance nationale en matière de stockage, de transport, de distribution et de transformation pétrolière, de ceux qui opèrent dans le nucléaire, pour conserver une compétence de pointe dans ce fleuron national indispensable à toute stratégie de décarbonation, ou enfin de ceux qui opèrent dans les technologies de rupture.



Les armées françaises et la sûreté nucléaire

Le ministère des Armées, deuxième exploitant du nucléaire français (propulsion des sous-marins et du porte-avion, armes des forces nucléaires stratégiques), est tenu d'assurer la sécurité des professionnels civils et militaires en appliquant des normes strictes. La sûreté repose le tandem formation – veille des défaillances techniques et humaines, en collaboration avec **l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense (ASND)**. La radioprotection nécessite des classifications d'exposition (alignée sur les normes civiles) et des suivis spécifiques pour protéger les travailleurs contre les risques ionisants. Le ministère organise également des exercices de sécurité nucléaire réguliers, pour anticiper et gérer tout incident ou accident nucléaire potentiel.

Pour aller plus loin

[Stratégie énergétique de Défense 2020 - rapport](#)

[Stratégie énergétique de Défense 2020](#)

[Résilience énergétique des forces armées 2024](#)

[Cour des Comptes Le ministère des Armées face aux défis du changement climatique 2024](#)

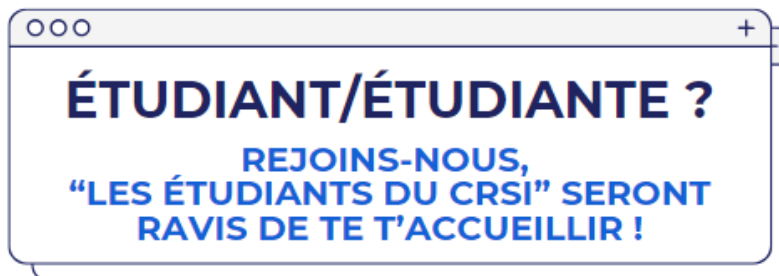
[Note Fondation pour la recherche stratégique 2020](#)

[IRIS Décarbonisation des Armées 2021](#)

[Building Military Power 2024](#)



Paul Laurent est étudiant en Master de droit public à l'université Paris Cité. Il est aussi président de l'Institut Minerve et réserviste opérationnel au sein du 24ème Régiment d'Infanterie.



CRISE ÉCOLOGIQUE ET SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS : DES COMBATS QUI CONVERGENT

Face à une crise énergétique et à l'urgence climatique, les bâtiments publics en France se retrouvent au cœur des préoccupations nationales. L'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales sont confrontés à un défi majeur : concilier impératifs écologiques, économiques et stratégiques pour assurer la transition énergétique de leur patrimoine immobilier.

La rénovation énergétique du bâti public apparaît ainsi non seulement comme une nécessité environnementale, mais aussi comme un enjeu de souveraineté énergétique et d'indépendance nationale. La question qui se pose alors : où en est la rénovation énergétique des bâtiments publics dans ce contexte de crise ?

Par Jacques Montagne, Directeur général d'Alter Watt

Plus que jamais, l'État et les collectivités territoriales, qui couvrent 10% du parc de bâtiments Français ont un rôle clé à jouer en matière d'exemplarité. L'article 5 de la directive européenne sur l'efficacité énergétique (DEE) souligne d'ailleurs le "*rôle exemplaire des bâtiments appartenant à des organismes publics*", imposant la rénovation annuelle de 3 % de la surface au sol des bâtiments publics pour satisfaire aux exigences minimales en matière de performance énergétique. L'article 5 vise plus globalement à réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments, avec pour effet escompté de diminuer la dépendance aux énergies fossiles importées.

Au fil des années, une avalanche de réglementations a été mise en place pour encadrer cette transition énergétique. En tête, le décret tertiaire, issu de l'article 175 de la loi Élan, impose des réductions significatives de consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires de plus de 1.000 m². Cette mesure concerne environ **un milliard de mètres carrés en France, soit près de 68 % du parc tertiaire**. Les objectifs fixés sont ambitieux : une **diminution de 40 % d'ici 2030**, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050, ou l'atteinte de seuils planchers fixés par arrêtés. Il est à noter

que le secteur du bâtiment représente **44 % de la consommation énergétique nationale**, ce qui en fait un levier majeur pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques.

La conjonction des crises énergétique avec la crise climatique renforce l'urgence de la rénovation énergétique.

En effet, les vagues de chaleur estivales récurrentes mettent en évidence la nécessité de garantir un confort thermique adéquat dans les bâtiments publics, notamment les écoles. Le confort d'été devient une priorité, incitant les collectivités à intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans leurs appels d'offres publics, conformément aux préconisations de l'ADEME. Les projets de rénovation visent ainsi à améliorer l'efficacité énergétique tout en assurant le bien-être des usagers.

La crise énergétique agit comme un catalyseur de la rénovation. En effet, la hausse persistante des prix de l'énergie, notamment du gaz, pèse lourdement sur les budgets des collectivités. Cette situation les incite à rechercher des solutions pour réduire leurs dépenses énergétiques. Malgré la dépendance



à l'import d'uranium, consommer de l'électricité produite en France ou du bois local apparaît alors comme une alternative plus économique et plus souveraine que l'utilisation de gaz importé, souvent en provenance de Russie. La transition vers des sources d'énergie locales et renouvelables contribue non seulement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi au renforcement de l'indépendance énergétique.

Face à ce foisonnement d'injonctions convergentes, l'action apparaît comme une évidence, et pour enfoncer le clou de nombreuses aides sont disponibles pour soutenir les projets de rénovation énergétique. Des programmes comme ACTEE+, le Fonds vert, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), les Certificats d'économies d'énergie (CEE), ainsi que les initiatives européennes comme le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le plan France Relance, offrent des opportunités conséquentes de financement. Ces dispositifs visent à alléger le poids financier des travaux de rénovation et à encourager les collectivités à s'engager dans la transition énergétique.

Des acteurs déterminants

Plusieurs acteurs jouent un rôle déterminant dans cette dynamique. Les banques publiques, comme la Banque des Territoires, les fonds d'investissement, les agences nationales telles que l'ADEME, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ou l'Agence Nationale du Sport (ANS), apportent leur expertise et leur soutien financier. Les collectivités locales et l'État agissent comme catalyseurs pour impulser et soutenir les

projets de rénovation, en mettant en place des stratégies cohérentes et ambitieuses.

L'intracring émerge comme une solution financière innovante et efficace. Ce mécanisme permet aux collectivités de financer des projets d'efficacité énergétique grâce à des avances remboursables, créant un cycle vertueux où les économies réalisées sont réinvesties dans de nouveaux projets. La ville d'Albertville en est un exemple probant : Débuté avec un fonds de 113.000 euros en 2019, l'intracring a permis de gérer un fonds de plus de 500.000 euros fin 2023, avec une projection à deux millions d'euros d'ici fin 2026. Cette approche permet de pérenniser les investissements dans la rénovation énergétique, tout en maîtrisant les budgets publics.

De même, l'université Rennes 1 a mis en place un fonds de 3 millions d'euros pour moderniser son parc immobilier, visant la rénovation de 100 % de son patrimoine bâti sur 15 ans. Ce plan ambitieux s'inscrit dans une volonté de réduire la consommation énergétique, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer l'indépendance énergétique de l'établissement.

L'école Romain-Rolland (Clermont-Ferrand), illustre parfaitement cette démarche. Lauréate du prix CUBE.écoles, elle a réalisé une **réduction de 38,7 %** de sa consommation d'énergie **en un an**. Cette performance témoigne du **potentiel des collectivités** à agir efficacement sur leur patrimoine bâti en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles : investissements, gestion intelligente des ressources, mobilisation des usagers.

Si le budget demeure un problème, au-delà des investissements et des technologies, la sobriété énergétique demeure le levier le plus efficace et rentable pour réduire la



consommation d'énergie. Elle implique des changements de comportements, une gestion optimisée des équipements et une sensibilisation des usagers. La sobriété permet des économies immédiates sans nécessiter de lourds investissements, tout en préparant le terrain pour des actions plus structurantes.

Nécessité environnementale, opportunité économique et impératif stratégique pour les collectivités et l'État.

La rénovation énergétique des bâtiments publics s'impose donc comme un enjeu majeur à l'intersection de la crise écologique et de la quête de souveraineté énergétique.

La conjonction des aides financières, de la hausse des coûts de l'énergie, de l'urgence climatique et du besoin d'indépendance énergétique converge vers un même objectif : réduire la consommation de gaz, diminuer les dépenses énergétiques et renforcer la souveraineté nationale en privilégiant les sources d'énergie plus locales et bas-carbone. (Electricité avec les pompes à chaleur, ou encore bois en chaudière à combustion)

L'urgence d'accélérer les actions est palpable pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 : il s'agit non seulement de respecter les engagements européens et internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de garantir un meilleur confort pour les usagers des bâtiments publics. L'exemplarité de l'État et des collectivités territoriales est essentielle pour impulser une dynamique nationale de transition énergétique, montrant la voie vers un avenir plus durable, plus résilient et plus souverain.

La rénovation énergétique du bâti public est donc devenue une nécessité impérieuse qui réunit enjeux écologiques, économiques et stratégiques. En réduisant la dépendance aux énergies fossiles importées et en valorisant les ressources locales, la France renforce sa souveraineté énergétique et contribue activement à la lutte contre le changement climatique. Les combats pour la crise écologique et la souveraineté énergétique convergent ainsi, offrant une occasion unique de transformer durablement le paysage énergétique national.



Jacques Montagne est le Directeur général d'[Alter Watt](#), un bureau d'étude énergétique, né de la conviction que la transition écologique est un enjeu majeur des années à venir.

Alter Watt aide ses clients à réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments avec des solutions intégrant la dimension globale de la transition écologique.

Avec 50 collaborateurs, la société opère partout en France. Elle dispose du certificat Audit OPQIBI 1905 et respecte les normes NF EN 16247 intégrées dans sa méthodologie.

Alter Watt est articulé en trois typologies d'expertises synergiques : étude, travaux et financement.



LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE DU NUMÉRIQUE

Depuis 2015 et la signature des accords de Paris, 196 pays dont ceux de l'Union européenne se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5° en prenant des mesures pour limiter leurs émissions de GES. Attention aux angles morts, dont celui du numérique.

Par Bruno Mahieux, spécialiste en télécommunications

La réduction des gaz à effet de serre : une baisse de 3 à 4 % par an

C'est le cas de la France qui a vu ses émissions diminuer de 39,6 % entre 1990 et 2023 (passant de 556 à 373 millions de tonnes de CO2 en 33 ans).²⁴ La part de la France dans les émissions de GES est inférieure à 0,8 % des émissions mondiales, un taux particulièrement bas en comparaison avec la plupart des pays industrialisés, en grande partie grâce à son parc nucléaire qui produit une énergie décarbonée. Pour tenir ses engagements pris auprès de l'Union Européenne et dans le cadre des accords de Paris, la France vise une réduction de 3 à 4 % par an de ses émissions de GES, pour atteindre 270 Millions de tonnes en 2030.

Tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sont concernés : les secteurs de l'énergie, de l'industrie manufacturière, des transports, des bâtiments et de l'agriculture sont les principaux émetteurs de GES.

²⁴ Si l'on regarde les émissions de GES par habitant, les émissions françaises représentent 6,7 tonnes de CO2 équivalent par habitant en 2021. C'est légèrement inférieur à la moyenne mondiale, mais pourtant un niveau parmi les plus faibles parmi les pays développés. (A titre de comparaison, elle est de 17,5 tonnes de CO2 et aux États-Unis , 9,4 en Allemagne, 10,8 en Chine).

Le numérique : une arme à double tranchant

Les réductions d'émissions de GES sont principalement liées d'une part à un meilleur contrôle de nos usages, d'autre part au progrès technologique et à la meilleure efficacité énergétique qu'il induit.

Le numérique est considéré comme un levier particulièrement efficace pour réduire la consommation d'énergie dans un grand nombre de secteurs. Il a permis de faire des progrès notables dans de nombreux domaines comme celui de l'énergie avec le smart grid, des transports avec les voitures connectées, dans l'industrie avec l'industrie 4.0 ou dans les services avec le e-commerce.

Ce serait oublier un peu vite que le numérique est également un facteur aggravant de notre empreinte carbone. Selon les estimations de l'ARCEP et de l'ADEME, la consommation du numérique représente environ 4 % de la consommation en énergies primaires et la part du numérique représente 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et 2,5 % au niveau national. À titre de comparaison, l'empreinte numérique dans le monde est l'équivalent de 3 à 4 fois l'empreinte numérique d'un pays comme la France.



Le numérique : un monde pas si virtuel

La perception du plus grand nombre est que le numérique est un monde immatériel. Les technologies utilisées sont pourtant bien réelles et le numérique nécessite des millions d'équipements de toutes sortes : les équipements pour les utilisateurs (téléphones mobiles, ordinateurs, écrans), les équipements réseaux (Box internet, Antenne radio, équipement d'infrastructures pour les réseaux longue distance...) et les équipements utilisés dans les centres de données (serveurs, baies de stockage, climatisation). Tous ces équipements nécessitent une alimentation électrique.

Aujourd'hui, 79 % de l'empreinte carbone du numérique provient de nos équipements (smartphones, ordinateurs, téléviseurs et objets connectés...), environ 16 % des centres de données et 5 % des réseaux. Leur fabrication compte pour 80 % de l'empreinte carbone.

Même si les acteurs du numérique font des efforts pour réduire leur empreinte carbone grâce à des mesures d'efficacité énergétique, celles-ci n'ont pas d'effet positif sur le volume de nos émissions de gaz à effet de serre, qui continuent à augmenter en volume en raison de l'effet rebond lié à l'augmentation de la consommation.²⁵

²⁵ Pour illustrer l'effet rebond, prenons l'exemple de la technologie 5G déployée par les opérateurs de téléphonie mobile. Cette technologie est beaucoup moins gourmande en énergie nécessaire en comparaison avec la technologie 4G, générant des économies. En revanche, elle est adaptée à de nouveaux usages (objets connectés, réalité virtuelle, cloud gaming) qui ont comme conséquence d'augmenter le trafic télécom, et les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent.

Des chiffres particulièrement alarmants

Pire, alors que les émissions de gaz à effet de serre sont en diminution régulière depuis 2005, l'évolution de la part du numérique dans ces émissions suit une tendance inverse : Elle ne cesse d'augmenter avec la croissance des usages :

Les études du Shift Project estiment que la part du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre a augmenté de 2,5 à 3,7 % en l'espace de 5 ans entre 2013 et 2018.²⁶

Alors que le volume de données produites ne cesse de croître avec le développement de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle générative et la blockchain, il est probable que la part du numérique atteindra rapidement 6 % des émissions de GES.

Selon une étude prospective de l'ADEME et de l'ARCEP, si rien n'est fait pour réduire l'empreinte environnementale du numérique et que les usages continuent de progresser au rythme actuel (le trafic de données serait multiplié par 6 et le nombre d'équipements augmenterait de près de 65 % en 2030 par rapport à 2020, notamment du fait de l'essor des objets connectés),²⁷ l'empreinte carbone du numérique en France augmenterait d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2020 ce qui représenterait 25 Mt CO₂eq et environ 10 % de nos objectifs de GES, (respectivement 17,2 Mt CO₂eq et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale en 2020). Dans le même scénario, la consommation électrique finale

²⁶ The Shift Project: Pour une sobriété numérique – octobre 2018

²⁷ Le nombre d'objets connectés a véritablement explosé au cours de la dernière décennie : On estime qu'en 2025, il y aura 48 milliards d'objets connectés contre seulement 1 milliard en 2010. (Source Green IT : Empreinte environnementale du numérique mondial, Septembre 2019)



en phase d'usage augmenterait de 5 % par rapport à 2020 (pour atteindre 54 TWh par an).

Ces évaluations de l'impact environnemental du numérique restent approximatives du fait de la nature prospective de l'étude. Il est néanmoins à peu près acquis que les émissions de GES continueront à croître si rien ne change dans nos comportements et nos usages au quotidien. En résumé, cette tendance n'est pas soutenable

D'autant que ces évaluations sont probablement sous estimées au regard des investissements massifs consentis par les grandes sociétés américaines du numérique pour développer des Data Centers. Avec l'émergence de l'IA, les consommations d'énergie explosent et les grandes entreprises du numérique cherchent des solutions pour se fournir en électricité.

Selon des informations de Bloomberg relayées par le journal Les Échos, Open AI plancherait sur des infrastructures de 5 GW, l'équivalent de 5 réacteurs nucléaires.

Certains acteurs n'hésitent pas à se tourner vers le nucléaire : Microsoft a signé la semaine dernière un accord d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans avec la société Constellation. L'unité de la centrale de Three Miles Island en Pennsylvanie sera ainsi remise en route pour satisfaire les besoins du géant américain.

Cela met en évidence un autre enjeu majeur de l'explosion du numérique, celui du transport de l'énergie. Face à la hausse de la demande en électricité induite par la multiplication des data centers, l'Agence Internationale de l'Électricité (AIE) estime que le marché mondial aura besoin de 50

millions de lignes de transport supplémentaires d'ici 2040.

Quelles solutions pour un numérique responsable ?

La plupart des mesures prises depuis 30 ans pour endiguer nos émissions de gaz à effet de serre concerne l'habitat avec la rénovation de nos logements, notre mobilité avec la transition vers les mobilités douces (vélo, voiture électriques) et l'énergie avec le développement des énergies renouvelables.

Elles sont imposées par un cadre réglementaire au niveau européen (le pacte vert) et relayées au niveau national par des lois imposant des mesures contraignantes, voire punitives. (le quota d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, abandon du moteur thermique par les constructeurs automobiles à l'horizon 2035, obligation de rénovation énergétique des bâtiments).

Curieusement, aucune loi en matière de numérique ne vient encadrer nos usages. Bien au contraire, la politique européenne des 30 dernières années n'a cessé d'œuvrer en faveur d'un consumérisme débridé, en favorisant la concurrence et les prix bas, en particulier dans le secteur des télécommunications.

Même s'il n'est pas question de remettre en cause la transition numérique, vecteur de croissance et de progrès, nous ne pourrions nous satisfaire des solutions proposées à ce stade, qui relèvent plus de la sobriété numérique que de la croissance vertueuse.

Si rien n'est fait pour limiter l'empreinte carbone du numérique, l'action de l'Union Européenne, relayée par l'état français



consistant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre via un arsenal juridique et réglementaire, tout en consacrant des financements conséquents au développement de la transition numérique et de l'intelligence artificielle, ressemblera fort à celle du sapeur Camember, qui creusait un trou pour en boucher un autre.

Doté d'un budget global de plus de 7,9 milliards d'euros, DIGITAL vise à façonner la transformation numérique de la société et de l'économie européennes, conformément aux objectifs de l'UE définis dans la communication intitulée « Une boussole numérique pour 2030 : La voie européenne pour la décennie numérique ».

Après un DESS de télécommunications en 1986, **Bruno Mahieux** a travaillé successivement aux États Unis , en Allemagne et en France pour le compte d'opérateurs de télécommunications et d'Entreprises de Services du Numérique. Il a assisté à la privatisation du secteur des télécommunications et contribué à travers de nombreux projets à la transformation digitale des entreprises.



QUELQUES LEVIERS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

En France, malgré une forte production d'électricité grâce au nucléaire, le pays reste dépendant des importations d'énergies fossiles, notamment pour le transport et le chauffage. Cette dépendance expose le pays à des risques économiques et stratégiques, tout en compliquant ses engagements climatiques.

Par Yoann Bihouee, Apprenti ingénieur à l'ENSEA

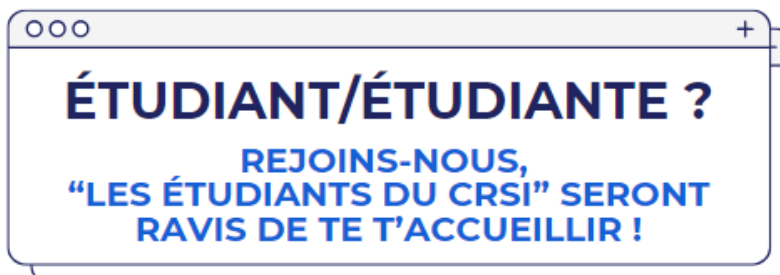
Le développement des énergies renouvelables et intermittentes

Le développement des énergies renouvelables est un pilier essentiel pour atteindre la souveraineté énergétique de la France. L'éolien, le solaire et la géothermie représentent un potentiel immense, capable de réduire la dépendance aux énergies fossiles. En 2022, les énergies renouvelables représentaient environ 20 % de la consommation d'énergie primaire, avec une forte croissance dans le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre. Toutefois, pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés à 2050, des investissements massifs sont nécessaires dans l'infrastructure et le stockage, afin de pallier l'intermittence de ces énergies.

L'efficacité énergétique

En investissant dans l'efficacité énergétique, la France peut diminuer sa demande tout en maintenant le confort et la productivité. Les secteurs résidentiel et industriel sont les plus concernés par ces améliorations. Par exemple, les bâtiments basse consommation ou les logements à énergie positive permettent de réduire la facture énergétique nationale.

Des solutions innovantes comme la rénovation thermique des bâtiments, le déploiement de systèmes intelligents pour gérer la consommation énergétique et la modernisation des infrastructures énergétiques sont également des moteurs clés de cette efficacité.



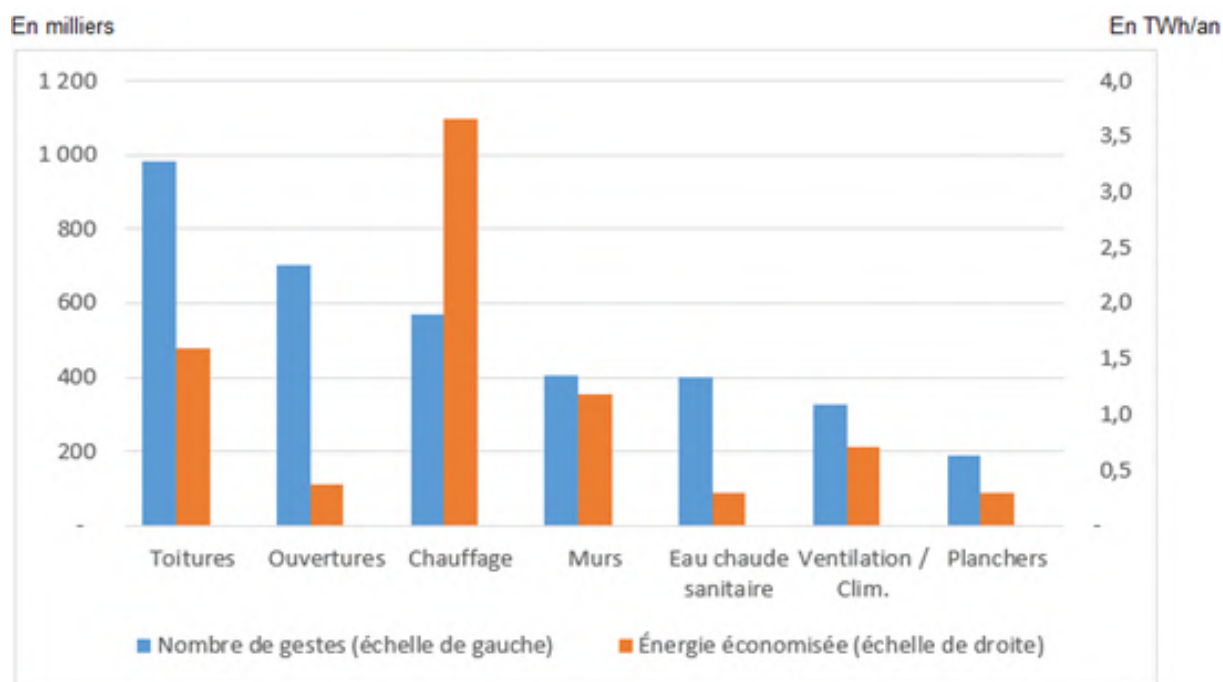


Figure : Nombre de gestes et gains énergétiques selon le poste rénové

Source : Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France des députés Raphaël Schellenberge et Antoine Armand.

La diversification des sources d'énergie

La diversification des sources d'énergie est un autre levier important pour assurer la souveraineté énergétique. Le **nucléaire**, qui représente près de 70 % de la production d'électricité en France, demeure une composante majeure. Malgré des débats sur son avenir, le nucléaire reste une source domestique fiable et faible en émissions de CO₂. Le projet de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR vise à renforcer cette capacité tout en modernisant le parc existant.

En parallèle, le développement des **bioénergies** offre une alternative aux énergies fossiles. Ces sources renouvelables, provenant de la valorisation des déchets

organiques, pourraient jouer un rôle important dans la production de chaleur et d'électricité, tout en contribuant à l'économie circulaire.

De plus, des sources **moins conventionnelles**, comme l'**hydrogène vert**, sont également en cours d'exploration. L'hydrogène pourrait devenir un vecteur énergétique clé, notamment dans les secteurs difficiles à décarboner, comme l'industrie lourde et les transports. La France a lancé un plan national ambitieux pour le développement de l'hydrogène d'ici 2030, visant à renforcer sa compétitivité et réduire sa dépendance aux énergies fossiles.



Défis et obstacles

Le coût élevé de la transition énergétique

La transition énergétique représente un défi financier majeur. Atteindre la souveraineté énergétique nécessite des investissements massifs, estimés à plusieurs centaines de milliards d'euros d'ici 2050. Ces coûts incluent le développement des infrastructures pour les énergies renouvelables, la rénovation du parc nucléaire, la modernisation des réseaux de distribution, ainsi que les technologies de stockage d'énergie. Par exemple, le déploiement de nouvelles capacités éoliennes et solaires demande des investissements dans les technologies de stockage (batteries, hydrogène), nécessaires pour pallier l'intermittence de la production.

Les investissements en recherche et développement pour améliorer l'efficacité énergétique et soutenir l'innovation dans les nouvelles technologies sont indispensables pour assurer une transition réussie. Le financement de ces projets pose la question du partage des coûts entre l'État, les entreprises privées et les consommateurs.

Les enjeux liés à l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables

Malgré leurs avantages environnementaux et économiques, les projets d'énergies renouvelables, en particulier les parcs éoliens et solaires, rencontrent souvent des résistances sociales et locales. L'acceptabilité sociale est devenue un enjeu majeur pour leur déploiement. Les populations locales, bien qu'en faveur des énergies renouvelables à un niveau national, expriment parfois des inquiétudes concernant l'impact des infrastructures sur les paysages, la biodiversité, et le cadre de vie.

Les controverses autour de l'installation de parcs éoliens en zone rurale ou côtière en sont un exemple emblématique. Pour surmonter ces obstacles, une meilleure concertation avec les habitants, une intégration paysagère améliorée, ainsi qu'un partage des bénéfices économiques locaux (emplois, revenus) sont indispensables.

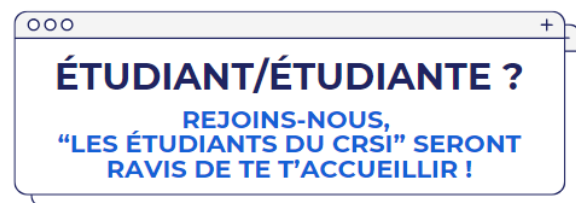
Sources

[Proglio H., L'étrange débâcle, Michel Lafon, 2024](#)

[Futurs énergétiques 2050 Rapport complet RTE](#)

[Statistiques développement durable](#)

[The Shift Project](#)



RENCONTRE AVEC CLAIRE GERONIMI

DU VIOL AU COMBAT COLLECTIF



Claire Geronimi a vu sa vie basculer le 11 novembre 2023, victime d'un viol dans le hall de son immeuble, en plein après-midi alors qu'elle rentrait simplement de ses courses. Ce jour-là, une routine banale s'est transformée en cauchemar, révélant brutalement la vulnérabilité de chacun face aux violences urbaines. **Refusant de rester silencieuse**, Claire a décidé de médiatiser son histoire. Elle veut que le peuple français comprenne que ces agressions ne peuvent **pas être banalisées**, ni considérées comme de simples faits divers. Elle souhaite également attirer l'attention sur le problème de la non-application des OQTF, dénonçant l'inaction des autorités face à ce type de délinquance.

Depuis, Claire a choisi de transformer son traumatisme en un **combat collectif** pour toutes les femmes victimes d'agressions. Son engagement a pris deux formes majeures. D'abord, elle a lancé un podcast réunissant des personnalités variées (politiques, journalistes, psychologues, avocates, et victimes) afin de discuter de la condition féminine, de leurs

engagements respectifs, et des défis liés à l'égalité hommes-femmes. Ce projet vise à **éveiller les consciences** et à exposer les failles de notre société quant à la sécurité des femmes.

En parallèle, Claire a constaté les manquements dans l'accompagnement des victimes par la justice. Forte de son expérience, elle a décidé de créer une association destinée à **soutenir financièrement et moralement les femmes victimes**, que ce soit sur le plan juridique, psychologique, ou administratif. Avec un coût moyen de 35.000 euros par victime entre le dépôt de plainte et le procès, il est essentiel d'offrir une aide réelle et concrète. Cette association souhaite également promouvoir des actions législatives visant à mieux protéger les victimes et renforcer leur sécurité dans nos rues.

Ces deux initiatives se rejoignent pour donner naissance à "**Éclats de femme**", un mouvement qui soutient la reconstruction des victimes tout en luttant pour faire évoluer les mentalités sur la place et la sécurité des femmes dans la société actuelle.



UN PRÉFET AU COEUR DES GRANDS ÉVÉNEMENTS



Ziad Khoury est préfet et fut, entre 2021 et 2023, coordinateur national pour la sécurité des Jeux de 2024 et des grands événements sportifs internationaux (coupe du monde de ski et coupe du monde de rugby en 2023). Il s'était déjà occupé de la sécurité de l'EURO 2016 de football en France pour le compte des organisateurs. Il fut préfet de la Haute-Saône puis de l'Aisne, après avoir eu plusieurs responsabilités de sous-préfet et dans les affaires européennes, notamment à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Aucun grand événement sportif ne ressemble à un autre. Il appartient donc à l'État hôte de s'appuyer sur ses atouts pour s'adapter à un environnement toujours nouveau. Celui des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 l'était de plusieurs manières.

Sa géographie d'abord, avec une organisation dans un pays aisément accessible, et dans des sites souvent atypiques, pour la plupart en milieu urbain dense. La cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques ne constituait pas la moindre des singularités à cet égard. **La volatilité des menaces** ensuite, à des niveaux qui se sont accentués récemment en ce qui concerne le risque terroriste et la sécurité numérique ou aérienne. **Le défi capacitaire**, enfin, pour toute la chaîne du continuum de sécurité, alors que l'échelle de l'engagement requis sur la durée était hors normes - plus encore avec les choix d'organisation effectués - et que le reste du pays devait continuer à vivre.

L'État, et le ministère de l'Intérieur en son sein, a dû prendre la main de façon croissante sur tous les volets de la sécurité, afin de garantir que l'exigence serait placée au bon niveau. Le CIO, en lien avec les organisateurs,

a apporté une contribution très utile à cet égard, en se montrant aussi attentif que pragmatique. Les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés, se sont également montrés très investis dans ces enjeux. La définition précise par l'État de l'architecture de sécurité des Jeux et de la chorégraphie de ses acteurs a été menée à bien au plan national, d'une façon qui s'est accélérée à partir de 2021. La cheville ouvrière en fut le coordinateur national de la sécurité des Jeux, à la tête d'une coordination nationale d'une vingtaine de personnes, structure ad hoc originale créée dès 2018 et hiérarchiquement rattachée directement au ministre de l'Intérieur. Sa mise en place a été la clé d'un travail interministériel et partenarial énorme dans le champ large de la sécurité, selon un rythme qui s'est constamment accru, et sous l'autorité fonctionnelle cruciale du délégué interministériel pour les Jeux olympiques et paralympiques.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau coordinateur avait été nommé en juin 2021, avec une lettre de mission particulièrement ambitieuse et complexe. Le ministre de l'Intérieur a apporté une supervision et une



impulsion constantes à cet égard. Il n'y avait pas d'autre option, pour arriver à l'heure, que celle, dans le cadre des orientations politiques données jusqu'au plus haut niveau, de ne pas ménager efforts et changements, quitte, pour ce coordinateur national et son service, à occuper une place de plus en plus centrale. Cet aspect de créativité a été sans doute le plus remarquable pour la réussite de la sécurité de nos Jeux, c'est-à-dire d'une fête dans la confiance, offrant au monde une vitrine de savoir-faire. Parmi toutes les innovations, certaines méritent d'être davantage soulignées.

La première est sur le plan humain, avec une capacité sans précédent de nos différentes forces de sécurité à travailler ensemble, dans un cadre de renfort mutuel novateur. Le relais de la flamme l'a montré, avec une sécurisation mixte entre police et gendarmerie, puis ce fut le cas dans la planification de renforts pour les Jeux sans considération des zones habituelles de compétence, qu'il s'agisse des forces territoriales ou des unités d'intervention (RAID, GIGN BRI). La coordination, inédite à ce niveau, avec les armées pour la sécurité terrestre, aérienne et maritime en a été une autre expression éloquente. La synergie particulière entre les divers services de renseignement, à travers le centre de renseignement olympique, adossé à la coordination nationale pour la sécurité des Jeux, a constitué également un facteur majeur de réussite. En réalité, toutes les grandes directions, tous les services concernés, ont joué pleinement le jeu, et contribué précieusement au succès de l'équipe de France de la sécurité.

Une deuxième catégorie d'innovations critiques s'est jouée dans notre capacité à renforcer rapidement, face à des menaces plus grandes, nos moyens d'agir dans les domaines de la cybersécurité (résilience face à des

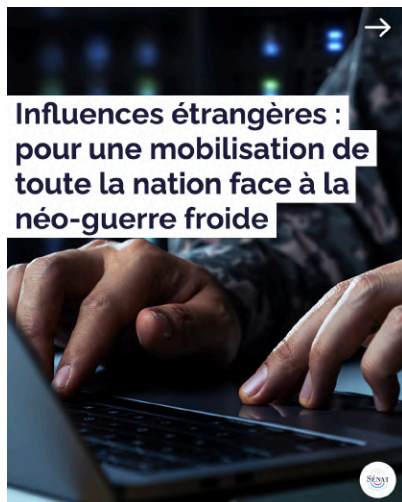
attaques massives), de la sécurité aérienne (lutte contre les drones malveillants) et du concours de la sécurité privée, secteur en manque d'attractivité et de prévisibilité, mais motivé pour être au rendez-vous. Pour chacun de ces enjeux, des plans d'action d'une ampleur sans précédent ont été conçus puis déclinés par l'État, avec toutes les parties prenantes, sur la base d'engagements de moyens ambitieux et d'adaptations du cadre d'action. Le but de ces moyens rehaussés n'était pas l'impossible risque zéro, mais la meilleure prévention de ce qui pourrait entraver le bon déroulement des Jeux.

En troisième lieu, des avancées doctrinales majeures ont été accomplies, par exemple par l'utilisation pour la première fois, de façon expérimentale et bien encadrée, de l'intelligence artificielle dans le champ de la sécurité publique, à partir des caméras de vidéoprotection. De même, un centre national de commandement stratégique a été créé au sein du ministère de l'Intérieur, de nature interministérielle et au sommet de la chaîne de commandement de l'État, bénéficiant d'une capacité nouvelle de synthèse, d'analyse et de coordination. Il laissera, comme d'autres initiatives, un héritage pour la sécurité de notre pays.

Grâce à un engagement exceptionnel à tous les niveaux, jusqu'à celui, décisif, de la gestion opérationnelle par les préfets tout au long du cycle, la France a pu donc franchir avec les honneurs un chemin événementiel unique, du 8 septembre 2023 (ouverture de la Coupe du monde de rugby) au 8 septembre 2024 (clôture des Jeux Paralympiques). Il faut rendre hommage à tous les agents publics mobilisés, avec leurs partenaires, et veiller à ce que ce bilan soit aussi une promesse.



LES RAPPORTS À NE PAS RATER



→ Le rapport n°739 (2023-2024) de la commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'influences étrangères, présidée par le sénateur LR Dominique de Legge, présenté par le sénateur PS Rachid Temal.

LUTTE CONTRE LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES MALVEILLANTES. POUR UNE MOBILISATION DE TOUTE LA NATION FACE À LA NÉO-GUERRE FROIDE

THE FUTURE OF EUROPEAN COMPETITIVENESS

Rapport sur le futur de la compétitivité de l'Europe, présenté par Mario Draghi à la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

Rapport remis par Geoffroy Roux de Bézieux, au président de la République Emmanuel Macron



LES ATTENTATS ISLAMISTES DANS LE MONDE 1979-2024

Publication de la Fondation pour l'Innovation Politique (Fondapol)

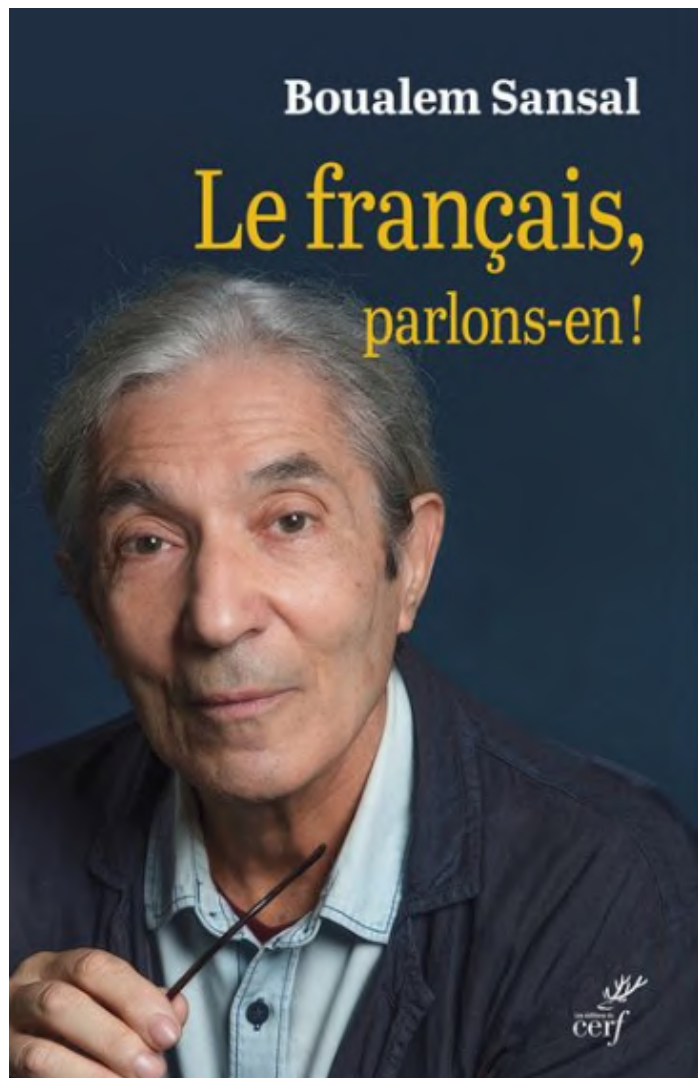


FOCUS LITTÉRAIRE

LE FRANÇAIS PARLONS-EN !

De quoi le français est-il le nom ?

Une religion, une bataille perdue, une grande victoire, un programme de sélection ethnique, un logiciel de traduction ? Quoi d'autre ? À l'heure où triomphe le globish, il fallait Boualem Sansal pour lancer ce cri d'alerte qui est aussi un cri d'amour. À partir d'un dialogue entre un vieux maître et son jeune disciple, en l'occurrence un journaliste inquiet, au cours duquel ils se demandent « France, qu'as-tu fait de ta langue ? », une enquête est lancée : pourquoi le français cristallise-t-il l'histoire ? Comment détermine-t-il la culture ? En quoi façonne-t-il l'identité ? Pour quelle raison, lorsqu'il est agressé, survient une perte de souveraineté ? Par quel sursaut, alors qu'il est menacé de disparition, peut-on le sauver ? Et s'il s'agissait de ressusciter les contes et les légendes qui ont forgé l'âme du pays ? Un texte tonique, polémique, ravageur, une magnifique défense et illustration, camusienne, de la langue française. Un appel nous disant pourquoi et comment la francophonie peut et doit réenchanter le monde.



Après un parcours scientifique d'enseignant-chercheur, puis de haut fonctionnaire en Algérie, **Boualem Sansal** a entamé une carrière littéraire en langue française : romans, ans, nouvelles, essais, couronnée de très nombreux prix. Boualem Sansal est membre du Comité stratégique du CRSI.

LE PRIX DE L'INSÉCURITÉ ENQUÊTE SUR UNE DÉFAILLANCE D'ÉTAT

CHRISTOPHE EOCHÉ-DUVAL

Insécurité routière, crimes intra-familiaux, violence de droit commun... L'insécurité sous toutes ses formes cause de nombreuses victimes chaque année en France. Pourtant, nous consentons à réduire chaque jour davantage nos libertés pour remettre notre sécurité entre les mains de l'État. Pour quels résultats ? Si le premier des droits de l'homme est le droit de vivre en sécurité, comment l'État le fait-il respecter ? Afin de répondre à ces questions de société, l'auteur nous invite à suivre son enquête au cœur de la problématique de la sécurité en France, en s'appuyant sur des données chiffrées et officielles. Mais l'insécurité n'est pas une fatalité ! Cet essai est un plaidoyer **pour que l'État s'applique à lui-même une obligation de résultat**, et garantisse la sécurité de ses citoyens – ou qu'il paie le prix de ses défaillances.

LE PRIX DE L'INSÉCURITÉ

ENQUÊTE SUR
UNE DÉFAILLANCE
D'ÉTAT

atlantico

Éditions
EYROLLES



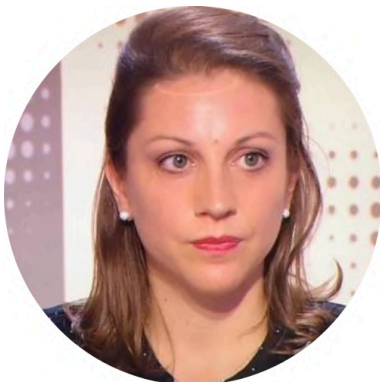
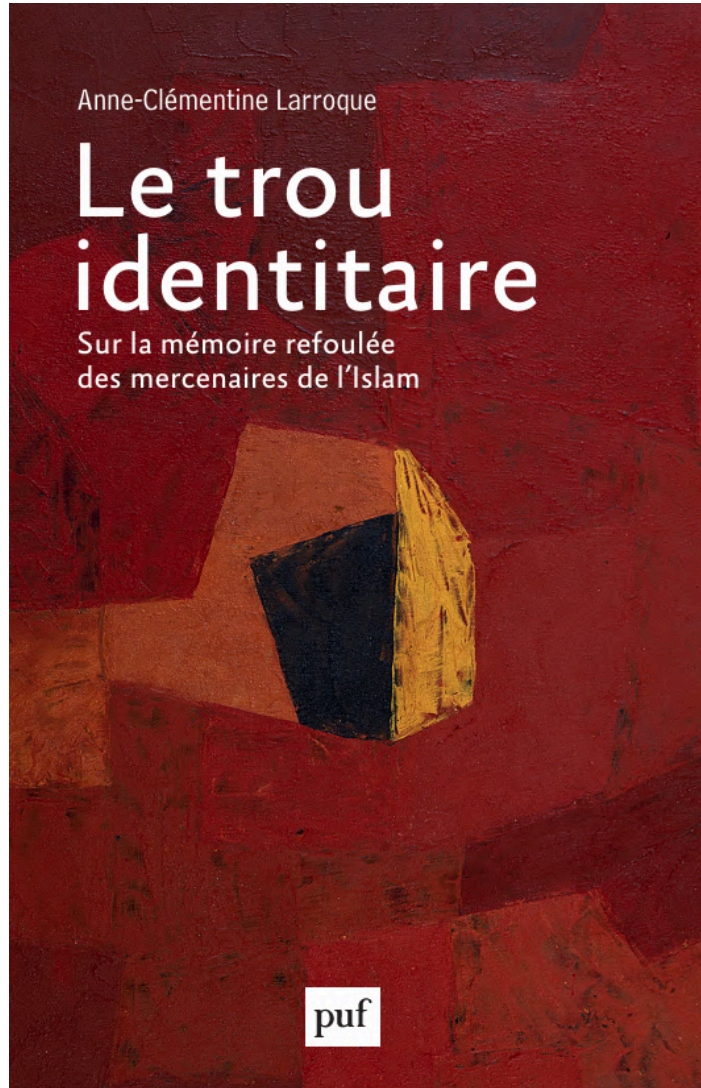
Christophe Eoche-Duval, haut fonctionnaire et essayiste, connaît bien la Justice. Il est auditeur de la 24e session nationale « Sécurité et Justice » de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (2012-2013). La perte d'une proche, Geneviève, victime d'un « meurtre de la route », l'a engagé à se mobiliser contre l'insécurité sous toutes ses formes.



LE TROU IDENTITAIRE

Des attaques de Toulouse et Montauban en mars 2012 au procès des attentats de Paris en 2021, la France est confrontée à la mise en question de son modèle politique et sociétal par le terrorisme islamiste. Face à ce constat, s'est imposée la nécessité de réhabiliter ce que l'idéologie islamiste tend à détruire : le sens des mots et du langage, c'est-à-dire notre humanité.

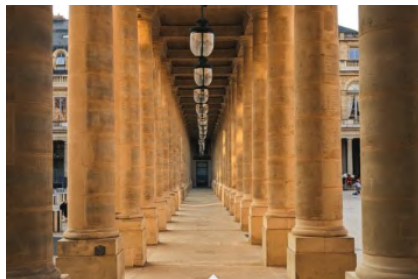
Dans ce livre, à partir de l'expression populaire « *J'vous l'jure sur le Coran de la Mecque* », l'auteure dévoile l'existence d'une béance, qu'elle nomme trou identitaire. Son usage révèle une quête de référencement à la culture arabo-musulmane fantasmée et détournée par les « entrepreneurs religieux », qu'ils soient Frères musulmans, salafistes, tablighis ou jihadistes. Ces derniers, nouveaux mercenaires de l'Islam, investissent le champ laissé par ce qui n'a pas pu s'imprimer tant dans le récit familial que dans la conscience nationale. L'islamisme masque ainsi les trous présents dans l'islamité fracturée et mal représentée en France, dans l'arabité encore abîmée par le passé colonial, mais témoigne aussi d'un désir de reconnaissance dans un monde ordonné par les Autres.



Historienne de formation, spécialiste de l'idéologie islamiste, chargée de cours à Sciences Po Paris et chercheuse associée au CEDEJ du Caire, **Anne-Clémentine Larroque** occupe le poste d'analyste-historienne pour la Justice depuis 2016. Elle est l'auteure de *L'islamisme au pouvoir. Tunisie, Égypte, Maroc* (Puf, 2018) et d'une *Géopolitique des islamismes* (« Que sais-je ? », 3e éd. 2021), et coauteure de *Sortir du Bataclan. Récit et analyses* (Bréal, 2016).



DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CRSI



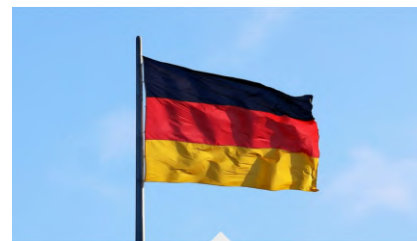
TRIBUNE : La fuite en avant du concept d'État de droit

15 octobre 2024



La fin des voitures thermiques, risque majeur sur notre souveraineté et notre indépendance

14 octobre 2024



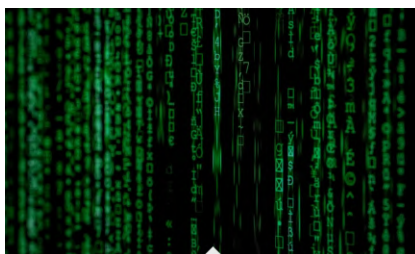
Insécurité et immigration : l'Allemagne change de cap

25 septembre 2024



Le refus d'obtempérer

8 septembre 2024



TRIBUNE : Quels outils numériques pour les polices municipales au sein du continuum de sécurité français ?

2 septembre 2024



Le défi de la sécurisation des convois pénitentiaires

12 août 2024

[Toutes nos publications](#)



ILS NOUS SOUTIENNENT



MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - © Octobre 2024 - Tous droits réservés
Directeur de publication : Thibault de Montbrial
Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney
Crédit photos : Maud Koffler, Yaniv Bettane, Pierre Galan, Mathéo Tessa

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France
Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr

